

# L'ÉCHO

de FRONTENAC

Mégantic-Compton  
Vol. 61 no 36 - 10 septembre 1990 45¢

## Sommaire

Opinions A-4-10  
Vie municipale A-5  
Agenda A-11-15  
Loteries B-2  
Décès A-12  
Soc.-cult. A-19

CIRCULAIRE  
PROMOPRIX  
(région Lac-Drolet)

Lac-Drolet  
**CLIMAT  
d'INQUIÉTUDE  
ÉCONOMIQUE**

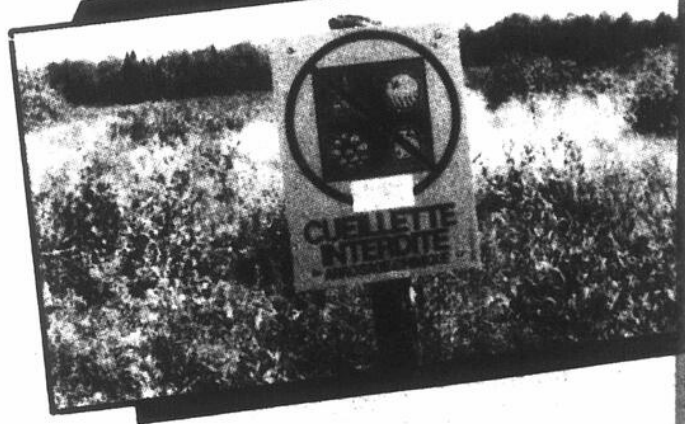
Lire page A-3

## LAVAL-NORD ECHOUE devant le CONSEIL

page A-6



*Une solution  
qui satisfait  
tout le  
monde*



• Arrosages  
**CHIMIQUES**

Les **GENS**  
en  
**PARLENT**

Voir page A-10

## BIBLIOTHÈQUE en PLEIN CENTRE-VILLE

PAGE A-3

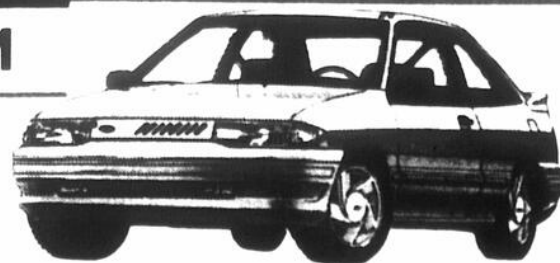
Le Comité Culturel  
présente  
**JOHANNE BLOUIN**  
Samedi 20h30



Ils sont arrivés!

**VENEZ ADMIRER LES MODÈLES '91**

**AUTOS PREMIÈRES** (1986) inc.  
3707, rue Laval Lac-Mégantic  
(819) 583-3700



André Baillargeon



René Côté

# Y'aura-t-il une baisse d'un pied du niveau du lac à l'automne?

La condition posée par le ministère de l'Environnement pour que ce dernier, à la demande des municipalités riveraines, procède à l'abaissement d'un pied du niveau du lac, pourrait retarder de plusieurs semaines et même de plusieurs mois, l'opération progressive qui vise à diminuer d'un pied le niveau du lac Mégantic.

Yves Bellefleur

Pourtant, jusqu'à tout récemment, le dossier semblait être sur la bonne voie. À son assemblée régulière du 20 août dernier, l'administration municipale de Lac-Mégantic avait, à l'unanimité de ses membres, donné son accord à la condition du ministère de l'Environnement.

Cette condition, rappellons-le, fait en sorte que le ministère se dégage de toutes responsabilités de poursuites pouvant découler de la baisse du niveau de la nappe d'eau, en refilant cette responsabilité aux municipalités riveraines.

Parmi les poursuites possibles, disons qu'un riverain, par exemple, pourrait poursuivre la municipalité parce que son quai, qui s'avance dans l'eau, se retrouve trop court pour amarrer un bateau.

Voilà de quel genre de poursuites possibles le ministère veut se dégager!

Mais, les opinions sont très partagées sur la force de ces éventuelles poursuites. Marcel Morin, le président de l'Association Chasse et Pêche de Lac-Mégantic, est l'un de ceux qui croient que ces poursuites éventuelles ne représentent pas un gros risque. Comment un riverain pourrait-il avoir gain de cause avec un quai devenu trop court alors qu'il est depuis quelques années interdit d'avancer de pareilles structures dans un cours d'eau? questionne M. Morin.

Mais d'autres, et ils sont nombreux, croient qu'il y a un risque évident et qu'il faut se couvrir pour cette responsabilité.

Or, cette dernière peut avoir des répercussions sur

le coût du portefeuille d'assurances. Cela peut entraîner une surprime mais il se peut également que cette responsabilité soit incluse à même la prime pour les responsabilités publiques.

À Lac-Mégantic, on a accepté la condition posée par le ministère de l'Environnement sans savoir si cette décision entraînerait une hausse des primes.

Mais, dans les autres municipalités riveraines, la situation est différente, très différente même.

Dans la municipalité du canton de Marston, par exemple, l'administration municipale du maire Laurent Martin a complètement refusé cette condition posée par le ministère de l'Environnement.

Réunis en assemblée régulière, mardi, les membres du conseil ont, à l'unanimité, décidé de ne pas accepter cette responsabilité que leur refile le ministère. La secrétaire municipale, Mme Jeanne-Mance Roy nous a même dit que la municipalité n'avait même pas cherché à entrer en communication avec la

compagnie d'assurances avec qui la municipalité détient un contrat.

À Frontenac, le secrétaire Bruno Turmel a indiqué que le sujet avait été abordé mardi par les élus mais qu'en l'absence d'une réponse de la compagnie d'assurance à qui on a refilé le dossier, l'item doit revenir pour décision au conseil du 18 septembre prochain.

À Woburn, une municipalité qui ne touche pas directement au lac Mégantic, les élus ont pris connaissance du dossier lors de leur assemblée mensuelle de mardi et une décision sera prise lors de la prochaine assemblée mensuelle, celle-là prévue pour le 1er octobre.

Enfin, à Piopolis, le conseil municipal de l'endroit se penchait sur l'affaire, hier soir, lors de la séance régulière mensuelle.

Là aussi, on était toujours en attente vendredi, d'une réponse de la compagnie d'assurance.

## DÉLAI D'UN MOIS

Il est bon ici de rappeler que le protocole d'entente

intervenu entre les municipalités et le ministère de l'Environnement, prévoit un délai maximal d'un mois après que les cinq municipalités riveraines auront donné leur accord à la condition avant de baisser progressivement le niveau du lac.

Ceci dit, cette opération ne pourra vraisemblablement pas être réalisée

avant le 1er décembre prochain, si bien sûr, les municipalités acceptent à l'unanimité la condition posée par le ministère.

"Cette situation compromet très sérieusement, encore une fois, la tenue du Super tournoi de pêche Molson", nous disait le président de l'Association Chasse et Pêche, Marcel Morin qui réclamait des

modifications avant le 30 septembre.

"Et tout cela, à cause d'un ministère qui refuse d'admettre son erreur de 1974 et qui, maintenant, veut tout simplement transférer ses responsabilités aux municipalités", explique, impuissant, le président de l'association sportive.

## Lac-Mégantic donne le pas à un projet de réglementation des embarcations à moteur

Faisant suite aux démarches entreprises par le comité "sécurité nautique" de l'Association Chasse et Pêche de Lac-Mégantic, la ville de Lac-Mégantic souhaite donner le pas à un projet de réglementation touchant les embarcations motorisées, réglementation qui pourrait être en vigueur dès l'année 1991.

Yves Bellefleur

Lors de leur assemblée régulière, mardi, les membres du conseil de ville de Lac-Mégantic ont donné le mandat à l'Association Chasse et Pêche de Lac-Mégantic, via son comité "sécurité nautique" de voir à l'élaboration d'un projet de règlement qui convienne aux différents intervenants et qui, surtout, reçoit le consensus de toutes les municipalités riveraines au lac.

La municipalité a suggéré que ce comité soit composé de différents représentants des municipalités, d'associations sportives et de riverains du lac.

Ce comité devrait se réunir prochainement pour commencer à élaborer un projet de règlement qui serait adapté aux besoins d'ici.

Déjà plusieurs municipalités riveraines de lacs situés en Estrie réglementent la vitesse des embarcations à moteur.

À Magog et dans quelques autres municipalités riveraines au lac Memphrémagog, on a convenu de limiter la vitesse des embarcations motorisées à 10 kilomètres/heure à 100 mètres ou moins de la rive et à 90km/h sur le reste du lac. Un dossier à suivre.

## DIVISER LE LAC!

Dans un tout autre ordre d'idée, la ville de Lac-Mé-

gantic proposera aux quatre autres municipalités riveraines du lac Mégantic de s'asseoir avec elle et de voir à la formation d'un comité dont le mandat sera d'établir un consensus sur un projet visant à étendre, dans les eaux du lac, les limites territoriales des municipalités.

Jusqu'au 31 décembre prochain, le ministère des Affaires municipales invite les municipalités désireuses de modifier leurs limites territoriales pour les étendre dans les cours d'eau, à le signifier.

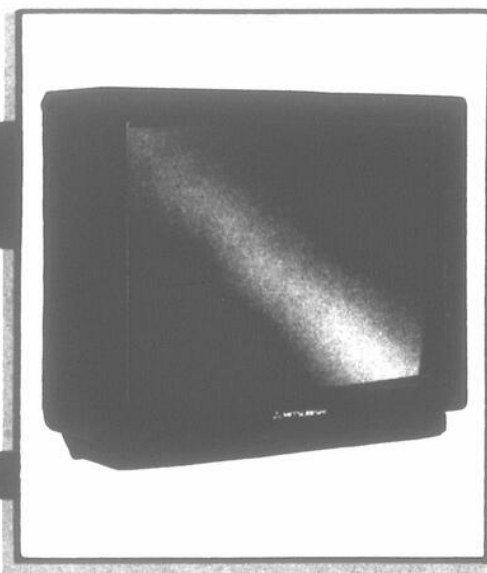
La ville de Lac-Mégantic estime qu'il y a plusieurs motifs qui peuvent inciter une municipalité à demander que son territoire couvre une certaine partie de l'étendue d'eau qui la borne. Il y a notamment: le contrôle du développe-

(Suite à la p. B-5.)

# FAITES VITE!

# ÉVITEZ LA TPS EN ACHETANT MAINTENANT

**MITSUBISHI**  
La maîtrise de la technologie



**TELE COULEUR**

MITSUBISHI modèle CS 2047  
• Ecran carré complet 21 po  
• 181 canaux prêts pour le câble  
• Affichage de fonctions sur l'écran (heure, volume, canal)  
• Commande à distance  
PRIX SUGG. 599\$  
**NOTRE PRIX**

**499\$**

**MAGNETOSCOPE HS-U31C**

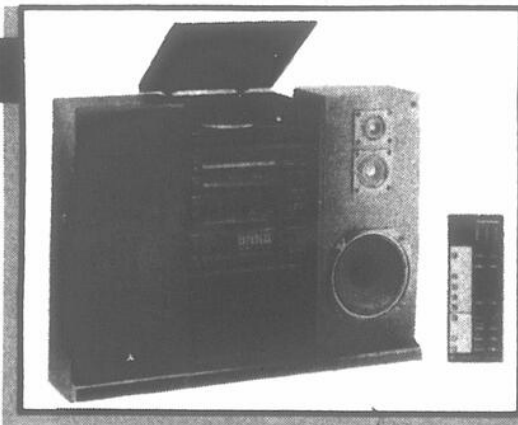
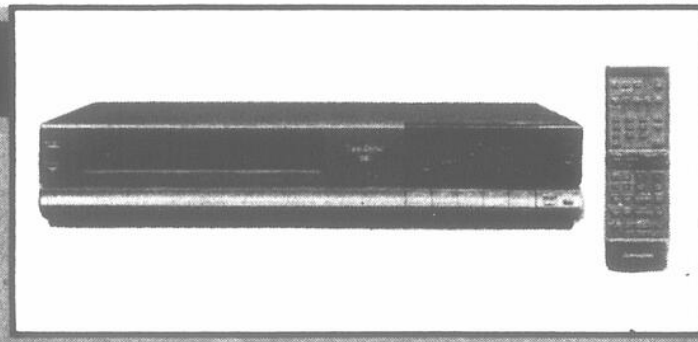
Caractéristiques: conception HQ 4 têtes et instructions sur écran  
• Double pistage numérique  
• Quick Start (Départ rapide)  
• 181 canaux prêts pour le câble (125 positions)  
• Programmation sur écran huit événements quatre semaines  
• Commande à distance unifiée  
DÉTAIL SUGG. 699\$  
**RÉBAIS de 200\$**  
Seulement:

**499\$** (quantité limitée)

**SYSTEME HAUTE FIDELITE**

**E-2200 (200 watts)**  
Caractéristiques: amplificateur de 100 watts par canal RMS avec égalisateur graphique à 5 bandes intégré  
• Syntonisation FS stéréo numérique avec 16 canaux pré-sélectionnés  
• Double platine à cassette  
• Tourne-disque à fonctionnement semi-automatique  
• Colonne de son à trois voies  
• Meuble audio de luxe  
• Commande à distance audio vidéo unifiée  
• Lecteur de disque audionumérique facultatif

PRIX SUGG. 1299\$  
**SPÉCIAL 895\$**



**GRATUIT**  
CLUB VIDEO - CARTE de MEMBRE À VIE et 3 locations  
LE BAZAR  
à l'achat de magnéscope ou caméscope

CENTRE MUSICAL  
**LE BAZAR**

5299  
RUE FRONTENAC  
LAC-MEGANTIC  
583-0405

PLAN MISE DE CÔTÉ



FINANCEMENT SUR PLACE

**Gest électronique**  
La nouvelle façon de commander votre électronique au Canada.

# La bibliothèque sera ouverte en plein centre-ville

Les dés sont jetés dans le dossier "bibliothèque municipale". L'administration municipale du maire Jean Lessard a mis fin, mardi, aux spéculations quant à l'emplacement de la bibliothèque en annonçant qu'elle venait de conclure une entente avec l'entreprise Communication Mégantic inc. pour la location du rez-de-chaussée de l'édifice Henry Latulippe, au centre-ville.

**Yves Bellefleur**

La bibliothèque qui loge actuellement au 3e étage de l'édifice Hôpital Frère André sera finalement implantée en plein centre-ville, au grand plaisir des promoteurs regroupés au sein de la Corporation de la bibliothèque municipale Lac-Mégantic.

L'annonce de l'entente entre la ville de Lac-Mégantic et les propriétaires de l'édifice Henry Latulippe a été faite mardi, en assemblée régulière du conseil municipal.

Moyennant la somme de 2 000 \$ par mois, le contrat d'une durée de trois ans stipule que le propriétaire des lieux met à la disposition de la corporation, les quelque 4 000 pieds carrés de plancher du rez-de-chaussée, en plus d'apporter quelques modifications dont l'une permettra notamment une plus grande accessibilité aux personnes handicapées physiquement.

Le propriétaire s'engage également à chauffer et éclairer les lieux en plus de maintenir le taux d'humidité du local selon les normes requises pour une bibliothèque.

## EN LOCATION

En donnant son aval au projet bibliothèque, l'an dernier, l'administration Lessard avait émis le sou-

hait de voir un projet relativement sobre, ce qui avait soulevé l'ire des promoteurs qui, pour atteindre ses objectifs en terme de fréquentation, voulaient une bibliothèque attrayante et située à proximité du centre-ville.

Les élus municipaux et bénévoles de la corporation ont alors étudié différentes options pour l'emplacement de la bibliothèque. Construction neuve, rénovation, location: toutes les options ont été analysées et c'est finalement l'option location qui a été retenue.

La municipalité a reçu trois offres de location soit les offres suivantes: l'édifice du Restaurant La Chapelle, l'étage inférieur du magasin Explosion et le rez-de-chaussée du magasin Henry Latulippe Meubles, tous trois du centre-ville.

Pour des raisons financières, entre autres, le maire Lessard n'a pas caché qu'il avait un penchant pour l'édifice du Restaurant La Chapelle qui est un bâtiment historique, "mais, disait-il, plusieurs facteurs ont fait pencher la balance en faveur de l'édifice Henry Latulippe".

Parmi ces facteurs défavorables au bâtiment historique, mentionnons: 1) accessibilité aux personnes handicapées, 2) deux planchers (étages inférieur et supérieur), 3) taux d'humid-

ité élevé et, 4) capacité de soutènement des planchers.

Quant au sous-bassement de l'édifice du magasin Explosion, lui aussi était moins d'intérêt pour les promoteurs en raison, particulièrement, du manque de puits lumineux et la visibilité du site.

On a finalement opté pour le rez-de-chaussée de l'édifice Henry Latulippe. "Nous avons choisi pour nos bénévoles (membres de la Corporation de la bibliothèque) une cadillac", ironisait le maire Lessard.

Ce choix satisfait amplement les promoteurs dont le président de la corporation, Alonzo Gaudreault et le bibliothécaire-responsable, Alain Gendron.



Alain Gendron

Rejoint par téléphone, ce dernier disait: "Pour un édifice en location, on ne pouvait pas trouver mieux

à Lac-Mégantic". Et, d'ajouter M. Gendron: "avec un pareil local, nous mettons toutes les chances de notre côté pour atteindre notre objectif quant au taux de fréquentation qui est, rappelez-le, de 25 à 30% de la population méganticoise".

Accepter un ou l'autre des deux autres choix possibles aurait pu compromettre sérieusement le succès de notre bibliothèque".

Avec ses quelque 4 000 p.c. de plancher, nous fai-

## PROCHAINE ÉTAPE: aménager le local

(YB) Maintenant que l'emplacement de la bibliothèque est choisi, les promoteurs, une vingtaine de bénévoles supervisés d'un bibliothécaire et d'une technicienne, s'appêtent à passer à l'étape de l'aménagement physique des lieux, une opération qui commande des investissements considérables financés généreusement toutefois par le ministère des Affaires Culturelles.

Le bibliothécaire Alain Gendron passera les prochains jours à élaborer la demande de subvention qu'il présentera prochainement au M.A.C. pour financer l'acquisition d'ameublements divers, et la réalisation d'aménagements physiques.

Ces nouveaux équipements, tout comme l'acquisition de volumes et les salaires versés aux employés qualifiés et les autres dépenses de fonctionnement sont financés à 50% par le ministère à même le programme d'aide à l'implantation de bibliothèques municipales.

Ce programme d'une durée de deux ans prend fin au 31 décembre puisque déjà, les démarches d'implantation sont en cours depuis septembre 1989.

Donc, au 1er janvier 1991, la bibliothèque de Lac-Mégantic ne sera plus éligible au programme d'aide à l'implantation. Toutefois elle pourra bénéficier d'un autre programme couvrant du ministère.

sait remarquer Alain Gendron, le nouveau local de la bibliothèque répond à près de 80% des normes du ministère des Affaires Culturelles en matière d'espace et ce chiffre respecte très bien la moyenne des bibliothèques québécoises.

Pour un départ, disait le bibliothécaire, je dois dire qu'il s'agit là d'un excellent local, et, pour plus tard, on verra

## À QUAND L'OUVERTURE?

Maintenant que l'emplacement est connu, quand procédera-t-on à l'ouverture? "Dès 1990", répond Alain Gendron en prenant soin d'ajouter: "il s'agit

d'une ouverture partielle, je le répète, on nous a demandé d'ouvrir le plus tôt possible pour mettre les livres déjà traités à la disposition des gens et, c'est ce que nous allons faire".

Un comptoir de prêts et des premières étagères seront donc aménagés au cours des prochaines semaines pour une ouverture en novembre ou décembre.

Une partie de la collection de livres déjà traitée, soit environ 3000 volumes seront alors à la disposition des usagers de la bibliothèque. On y retrouvera essentiellement des "best sellers", des romans et des bandes dessinées et livres éducatifs pour les jeunes.

de 106 000 \$ ont été réalisés et financés à 50% par le M.A.C.

En 1990, la participation financière de la municipalité devraient atteindre les 100 000 \$ (contribution équivalente du ministère) et ce montant devrait se répéter pour 1991 et les années subséquentes, avec indexation du coût de la vie.

## SUGGESTIONS

Comme la bibliothèque se veut rapprochée de son milieu, ses dirigeants souhaitent maintenant que les contribuables et futurs usagers se tiennent au courant de l'évolution du projet.

"Si les gens ont des informations à demander ou des suggestions à faire, ils n'ont qu'à communiquer avec nous".

On peut rejoindre le bibliothécaire ou son assistante ou bien encore un bénévole de la Corporation de la bibliothèque, en signalant le 583-0876.

## LES COÛTS

Quelles ont été et quelles seront les implications financières des contribuables méganticois pour l'implantation et le fonctionnement de ce projet?

Entre septembre et décembre 1989, soit à sa première année d'implantation, des investissements

# Un climat de crainte à Lac-Drolet

"Ca va mal à l'usine" est une expression courante

ces jours-ci à Lac-Drolet. Chez les travailleurs de

l'endroit, il semble s'être installé un climat de

crainte attribuable à des actions prises par des employeurs, notamment chez Confection Drolet où on assiste à un ralentissement de la production et chez Drospo où la direction a servi une mise en garde relative à la productivité de la centaine de travailleurs.

**Yves Bellefleur**

Le climat de crainte, renforcé par la fermeture définitive de l'entreprise J.A. Poulin l'hiver dernier, semble avoir gagné tout le village de Lac-Drolet et les rumeurs diverses se répandent.

L'une d'entre elles, voulant que l'entreprise Drospo effectue d'importantes mises-à-pied, a été formellement démentie par le directeur de l'entreprise, Bertrand Bureau, qui a ce-

(Suite à la p. B-5.)

## "Un blâme nullement fondé"

—Robert Charland

(YB) Dans une déclaration écrite lue aux membres du conseil municipal réunis en séance régulière lundi, le directeur général de la ville, Robert Charland, appuyant ses dires d'explications et pièces justificatives, a rejeté la motion de blâme que lui avait servie quelques jours plus tôt la Ligue des propriétaires.

On se souviendra que cette ligue avait sévèrement blâmé le directeur général parce que, disait-on, il avait écarté la procédure habituelle de soumis-

sion pour l'achat d'une quantité appréciable de fleurs qui ont servi à décorer des propriétés municipales.

La facture pour cet achat, toujours selon la ligue, s'élevait à plus de 5 000 \$. Le regroupement de propriétaires appuyait ses affirmations sur une série de factures présentées par un fournisseur, une entreprise en paysagement de Lac-Mégantic.

À l'aide de pièces justificatives et d'explications, le directeur général a voulu

faire la preuve qu'il n'avait rien à se reprocher.

M. Charland a d'abord indiqué que la direction générale jouissait d'un budget de 5 000 \$ pour l'exécution de l'aménagement en fleurs du parc Dourdan. Un plan d'aménagement a donc été réalisé par un paysagiste de Lac-Mégantic qu'on croyait, à l'hôtel de ville, être le seul à pouvoir effectuer ce genre de travail.

La réalisation de ce plan, la fourniture des plants (fleurs) et la pose de ceux-ci aurait finalement coûté 4

903 \$, donc en-deça de 5 000 \$.

Il faut ici rappeler qu'en vertu de la loi, une corporation municipale est tenue de procéder par voie de soumission (invitation écrite) auprès d'au moins deux fournisseurs lorsqu'il est question d'une facture supérieure à 5 000 \$.

"En tenant compte de ces explications, disait Robert Charland aux membres du conseil il m'apparaît que le blâme n'est nullement fondé car en plus de vous mentionner les dépenses inhérentes, nous sommes demeurés à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue à cette fin."

À l'issue de la séance du conseil, le directeur Charland, le conseiller Richard Vigneault ainsi que deux représentants de la Ligue

des propriétaires ont ensemble regardé les pièces justificatives pour s'expliquer différentes factures qui étaient à l'origine de la motion de blâme.

Les factures pour des fleurs s'élevaient effectivement à un peu plus de 5 000 \$, mais d'expliquer le directeur Charland, elles n'ont pas été achetées en même temps et pour les mêmes besoins.

Toujours perplexes devant les explications et justifications fournies par le directeur général, les représentants de la Ligue des propriétaires lui laissent aujourd'hui le bénéfice du doute.

La porte-parole du groupe, Mme Gilberte Vachon disait: "Cette démarche de notre part aura au moins permis de soule-

ver certaines anomalies au chapitre des achats municipaux. Il n'est pas normal, à notre avis, qu'une corporation municipale qui achète en grosse quantité, paye une boîte de fleurs le même prix qu'un particulier doit payer pour une seule boîte; il faut négocier et demander des prix et ce, dans l'intérêt des contribuables."

Sans prendre ouvertement la défense de leur directeur général dans cette affaire, les membres du conseil municipal n'ont finalement porté aucun blâme à l'endroit de leur haut fonctionnaire.

"On fera mieux l'an prochain" devait conclure le conseiller Jean Campeau devant l'insistance des représentants de la Ligue des propriétaires.

# La Page 4

**LE BILLET DE LA SEMAINE**  
par Rémi Tremblay



## Les contribuables proposent, les élus disposent

Pas besoin d'un code municipal pour comprendre ça! Qu'il s'agisse d'une municipalité ou de tout autre pallier de gouvernement, les règles du jeu veulent qu'une fois élus pour un mandat de quatre ans, nos hommes politiques sont souverains dans les décisions qu'ils prennent à la majorité des voix.

Le même principe s'applique au conseil municipal de Nantes où l'Hôtel de ville est actuellement le lieu d'affrontements et de discussions. Il suffit qu'il y ait quatre conseillers qui s'orientent dans une direction pour que la municipalité toute entière n'ait pas d'autre choix que de respecter la ligne de conduite établie. On appelle cela la démocratie!

Des contribuables de Laval-Nord menacent aujourd'hui de faire sécession et d'entreprendre les démarches légales en vue d'une annexion à la ville de Lac-Mégantic parce qu'une résolution de la majorité des membres du conseil municipal va à l'encontre de la volonté des contribuables du secteur. L'achat, sans règlement d'emprunt et non prévu dans les prévisions budgétaires de l'année en cours, d'un nouveau camion à neige dont le coût total représente près du tiers du budget annuel de la municipalité, est contesté autant par le maire Garry Cupples, deux des conseillers et une bonne partie de la population qui a pris la peine de signer une pétition réclamant de leurs élus qu'ils aillent en règlement d'emprunt, donc en référendum, pour trancher cette source de conflit interne.

Même les deux représentants du secteur Laval-Nord au sein du conseil municipal ont refusé de tenir compte de la volonté populaire de leurs électeurs et ont préféré démontrer leur soutien au conseiller Norbert Poirier.

À quatre contre trois, le conseil municipal a donc choisi d'aller de l'avant pour l'achat du camion, un geste à la fois légal et légitime malgré les manifestations d'impatience des citoyens de Laval-Nord qui ont dû se déplacer deux fois en trois mois pour faire valoir, en délégation, leur point de vue sur cette dépense municipale.

Le leadership du maire Garry Cupples en prend tout un coup, certes, mais s'il faut en croire ceux qui suivent de près les délibérations du conseil de Nantes, l'exercice du pouvoir ne s'est pas fait dans les meilleures conditions du monde pour ce citoyen d'origine américaine, au sein d'une population villageoise plutôt traditionaliste.

Toute sa bonne volonté pour décortiquer les textes de loi du Code Municipal et administrer la municipalité avec une équipe de conseillers qui en sont pour la plupart à leurs premières armes, ne suffit pas à faire de lui le leader politique de sa communauté, du fait qu'il compte un sérieux adversaire d'expérience en la personne de Norbert Poirier. Le spectacle à la table du conseil donne lieu à des scènes d'enfantillage entre les deux hommes et l'exaspération des contribuables à toute sa raison d'être dans la mesure où ce conflit risque de l'emporter sur la raison.

Les membres du conseil auraient tout intérêt à suivre l'exemple de leurs collègues de la ville de Lac-Mégantic et de s'offrir une fin de semaine de retraite fermée quelque part loin de la réalité quotidienne de l'hôtel de ville pour discuter des prochaines orientations budgétaires et apprendre à vider leur sac autrement que sur le dos des payeurs de taxes.

Si on ne peut guère espérer un mariage d'amour entre les belligérants, du moins peut-on souhaiter un mariage de raison pour que tout le monde finisse par accorder ses violons et accepter les règles de la démocratie.

Il ne faudrait pas qu'à chaque séance on déplace des foules pour discuter et rediscuter toujours des mêmes questions. Et il serait temps que le maire Cupples puisse présider les assemblées publiques du conseil et assurer seul le parfait contrôle des discussions. Ce n'est pas normal que le déroulement d'une assemblée se transforme en une véritable foire et que la personne chargée de la présider garde les bras croisés, comme on a pu le voir ces derniers mois.

Rémi Tremblay

— LETTRES OUVERTES — COMMENTAIRES — OPINIONS —

## "Rien de loufoque dans ma décision"

Le maire Jean Lessard va un peu trop loin en qualifiant ma prise de position de "loufoque", en ce qui a trait au choix du site pour la tenue de notre congrès d'orientation.

Ma décision n'a rien de loufoque. En effet, après mon retour de vacances, dans les premières semaines du mois d'août, apprenant que les dates définitives avaient été retenues pour notre "lac à l'épaule", j'ai discuté à deux reprises avec le greffier sur les coûts de l'événement, car à ce moment aucun chiffre précis ne nous avait encore été fourni. D'ailleurs, ce n'est qu'à notre réunion de travail du 23 août que l'on nous a remis l'information complète.

Je considère qu'il n'y a rien d'anormal, au contraire, d'évaluer un dossier dans son ensemble lorsqu'on a obtenu toutes les informations pertinentes, pour ensuite prendre une position. Comme il n'est pas plus anormal, dans le cheminement d'un dossier, de réévaluer son positionnement lorsque divers éléments s'ajoutent.

J'ai donc estimé qu'il était trop onéreux de tenir une telle activité au club Macannamac. En m'exprimant sur le sujet, je n'ai aucunement pris à partie mes collègues et encore moins tenté de les discréditer. Donc, les propos du maire Lessard et du conseiller Fortin sont exagérés.

Quant à mon collègue Claude Fortin qui me demande "de ne plus recommencer ce geste de bouffon", je lui répond que je n'ai aucune directive à recevoir de sa part sur mes gestes ou déclarations politiques. Je n'ai pas plus l'air d'un bouffon que lui, lorsqu'il nous pique ces petites scènes de colère.

Enfin, je crois avoir le droit et le privilège de m'exprimer librement, à ma façon, sans avis ou obtenir une autorisation au préalable.

Richard Vigneault,  
conseiller municipal

## CHARTIERVILLE: le point

Plusieurs articles contradictoires ont paru dernièrement dans les journaux concernant l'assainissement des eaux à Chartierville. Malgré que nous ayons publié à plusieurs reprises les chiffres de l'étude faite par le groupe Teknika, certains de nos élus municipaux continuent à donner les mêmes chiffres erronés qu'ils ont utilisés lors de leur campagne électorale de novembre. Les chiffres exacts sont les suivants: coût total 1 700 000 \$ défrayés de la façon suivante: Le gouvernement 90%, soit 1 530 000 \$; le coût pour 54 propriétaires, 10%, soit 170 000 \$, ou 3 150 \$ chacun, plus les coûts annuels d'opération d'environ 300\$/an pour les premières années.

Actuellement, les propriétaires du village payent un prix moyen de 150\$ de taxe municipale qui, ajoutée aux 300\$ pour l'assainissement, donneraient environ 450\$ à 500\$ par contribuable, tout compris. C'est pas cher pour améliorer notre environnement et permettre le développement du village présentement gelé.

L'acharnement de notre mairesse contre ce projet est incompréhensible, sa maison étant située à quelques mètres de ces égouts. Notre député Madame Bélanger semble l'appuyer pour empêcher ce projet de se réaliser; ses raisons invoquées: 2 800\$ seraient le maximum que peut payer un contribuable pour l'assainissement. Mais, entre les deux, Madame Bélanger, la différence est de 350\$, multipliés par 54 personnes concernées, soit 18 900 \$.

Vous avez jusqu'à maintenant, vous et votre gouvernement, dépensés plus de 100 000 \$ pour deux études réalisées par Teknika, l'une en '85 et l'autre en '89. Le gouvernement n'aurait pas un petit 18,900 \$ pour compléter ce projet. Aussi, Madame Bélanger, avez-vous pris la précaution de vérifier si les 6 ou 7 nouvelles municipalités pour lesquelles vous avez à grand renfort de publicité annoncé la signature pour l'étude de faisabilité, si elles avaient la capacité financière pour le faire ou si vous allez dépenser des centaines de milliers de dollars inutilement comme à Chartierville.

Usez, madame la mairesse, de votre influence personnelle auprès de la députée et du parti libéral de Mégantic-Compton, pour obtenir ce léger supplément, qui permettrait de voir la réalisation de ce projet.

En terminant, je tiens à dire aux municipalités qui ont décidé d'aller de l'avant, de continuer, car, les subventions vont baisser après 1991. Ceux qui n'auront pas bougé, devront quand même agir. La santé, et le bien être de nos jeunes qui nous remplaceront, sont étroitement liés

à l'environnement; ils ne se laisseront pas d'en parler, avec raison. À nous d'agir!

Noël Pratte

## Le retour à l'école... pas pour tous les enfants

Au début de la semaine, j'apprenais qu'il y a un enfant handicapé de notre commission scolaire qui n'a pas pu intégrer l'école parce que les responsables de la commission n'avaient pas encore embauché d'accompagnateur pour l'aider.

Dans l'espace de quelques minutes, je me suis retrouvée presque 25 ans en arrière et j'ai été envahie d'une profonde tristesse. J'avais mal et je ne pouvais pas exprimer ce qui faisait mal.

Aujourd'hui, je crois que la tristesse que je ressens, c'est une profonde déception, un sentiment qui vient encore confirmer, à notre époque, que certains enfants n'ont pas leur place.

Comme dans le temps de mon enfance, à chaque année, on me laissait sentir que je n'étais pas comme les autres enfants.

Les responsables de la commission scolaire n'avaient pas entrepris les démarches à temps pour qu'un taxi vienne me chercher à la maison. (Je ne pouvais pas me rendre à l'autobus à pied).

Pourtant, maman avait commencé les démarches nécessaires avant la fin de l'année scolaire précédente pour obtenir ce fameux taxi qui passait pourtant tous les jours devant la porte de la maison pour aller chercher d'autres enfants sur le chemin de la Baie des Sables. Pourquoi pas moi?

On me faisait payer, à cause de mon handicap, un retard à chaque année. Puis je me sentais coupable de l'angoisse de mes parents, surtout ma mère. Je me sentais différente des autres.

J'adorais aller à l'école. J'attendais le retour des classes avec impatience et je me sentais très excitée. J'avais hâte de savoir qui serait mon nouveau professeur, quels enfants seraient avec moi. J'avais hâte d'avoir mes nouveaux livres.

Quelle déception j'avais, le jour de la rentrée et que personne ne venait me chercher.

Je me rappelle aussi les sentiments de gêne et de "dérangement" lorsqu'enfin nous obtenions (mon frère et moi) l'accord de la Commission Scolaire pour le taxi vers la fin septembre ou la mi-octobre.

J'arrivais en classe comme une intruse, une étrangère. Les liens avec les autres enfants étaient d'autant plus difficiles à faire parce que je ne pouvais pas aller aux récréations. Le temps de me rendre à l'extérieur et de revenir prenait tout le temps de la récréation, alors je restais seule dans la classe à regarder les autres jouer.

Cela me nuit, même aujourd'hui, je ne sais pas mettre de la place dans ma vie pour du loisir. J'ai de la difficulté à avoir du "fun" et aller aux fêtes des autres. Je ne suis pas "ennuyante" pour autant, mais j'ai de la difficulté à me détendre et à me laisser aller.

Je ne comprends toujours pas pourquoi, 25 ans plus tard, d'autres enfants ont à subir le même sort et à souffrir à cause d'une mauvaise gestion administrative.

Louise Richard

## Prompt rétablissement à notre aumônier

La direction du Club de l'Âge d'Or de Lac-Mégantic s'excuse de ne pas avoir signalé dans l'Écho, lors de la présentation du conseil de l'Âge d'Or, le nom de l'aumônier C.H. Doyle, curé.

Ce dernier a toujours été notre aumônier depuis la fondation du Club et il nous apporte toujours des paroles de réconfort et de sérénité en plus d'une messe mensuelle.

Nous le remercions et nous lui souhaitons un prompt rétablissement et une heureuse santé pour demeurer longtemps au milieu de nous.

La direction du Club de l'Âge d'Or de Lac-Mégantic.

**AUTRES OPINIONS**  
sur l'arrosage chimique  
en page A-10.

**L'ÉCHO**  
FRONTENAC

JOURNAL HEBDOMADAIRE  
RÉGIONAL fondé en 1929

en vente dès lundi matin

Rédaction - Administration

5040, boul. des Vétérans

Lac-Mégantic

G6B 2G5 - Tél. (819) 583-1630

FAX: (819) 583-1124

Courrier de 2<sup>e</sup> classe

Enregistrement no 1148

ABC

MEMBRE DU SYNDICAT DES ÉDITEURS DE LA PRESSE QUÉBÉCOISE

**ABONNEMENT**

CANADA

1 an: 22,00\$

2 ans: 38,00\$

ÉTATS-UNIS

1 an: 47,00\$

Présidente

Mme L.-Philippe Poulin

Directeur général

Gaétan Poulin

Directeur de la publication

Rémi Tremblay

Directeur des ventes

Michel Pilote

Conseillers-publicitaires

Rémi Tremblay  
Gaétan Poulin

Journaliste

Yves Bellefleur

**Secrétariat**

Administration

Publicité-Abonnement

Lorraine Poulin

Lise Paradis

Suzanne Poulin

Danielle Poulin

Lucie Durand

Maryse Vallerand

Photocomposition

et montage:

Multi-Concept

Ronald Martel inc.

Sherbrooke

Impression:

Communications

des Cantons inc.

Sherbrooke

Toute reproduction de textes, annonces ou photos est interdite sans autorisation spéciale.

# SPECIAL SEPTEMBRE

CHEZ  
**STUDIO ASTRA**  
4925 LAVAL  
LAC-MÉGANTIC 583-0588

Photographe professionnel  
• FINITION PHOTOS • ENCADREMENT  
• VENTE D'APPAREILS • LAMINAGE

DÉCOUPEZ CE COUPON ✂  
**1 FILM**  
**24 POSES**  
avec chaque finition de photo 110-126 - 35MM  
Valide jusqu'au 30 septembre 1990  
**STUDIO ASTRA**  
**1,99\$**

**FENÊTRE OUVERTE  
SUR LA VIE  
MUNICIPALE**



**MISE AU POINT** Suite à la parution d'un court texte intitulé "Un refus pour la ligue des proprios" et paru dans cette même chronique la semaine dernière, il est bon d'apporter la mise au point suivante: La ligue des propriétaires n'a pas tout à fait essuyé un refus à sa requête pour participer aux délibérations des élus lors des assemblées publiques. Le conseil, dans une résolution adoptée à l'unanimité, est d'avis que la Ligue des propriétaires comme tous les contribuables d'ailleurs, n'est pas tenu d'attendre la période des questions pour intervenir ou se prononcer sur un dossier. Tout contribuable peut intervenir dans les discussions en autant qu'il peut apporter des éléments qui peuvent aider les élus dans le processus de la prise de décision. Aussi, lors de l'adoption des comptes, peut-on lire dans la résolution, les contribuables peuvent intervenir dans des cas particuliers.

++++  
**"ÇA COÛTE CHER" DIT CARRIER** Le conseiller Roger Carrier trouve que les cours de perfectionnement que suivent plusieurs employés municipaux via la Commission de formation professionnelle (CFP) entraînent des frais considérables pour la municipalité, même si ces cours sont fortement financés par la CFP.

Le conseiller du nord a demandé, à la dernière assemblée du conseil municipal, que le programme qui a jusqu'ici permis à plusieurs employés municipaux de se perfectionner, soit gelé momentanément. Le conseiller Carrier a également demandé à ce qu'il en soit question au congrès d'orientation que tenaient les élus municipaux au club Macanamac, en fin de semaine.

Les cours de CFP qui, pour la plupart, sont dispen-

sés à Sherbrooke ou ailleurs dans des grands centres urbains, entraînent des frais de transport considérables, juge le conseiller Carrier et oblige ses bénéficiaires à s'absenter de leur travail. L'échevin se questionne sérieusement sur la pertinence de ces cours de perfectionnement qui sont une charge financière importante pour la municipalité.

Le conseiller Carrier entend bien obtenir un rapport complet sur le sujet et susciter des discussions avec ses collègues élus.

**DESSERTE POLICIÈRE** La ville de Lac-Mégantic a donné son appui à la Corporation municipale de Drummondville qui souhaite obtenir du ministre de la Sécurité publique, Sam Elkas, l'assurance que le Gouvernement québécois se chargera de faire respecter la Loi de police du Québec qui stipule que toutes les municipalités de plus de 5 000 habitants doivent se doter d'un corps policier municipal. Actuellement, 34 municipalités dans cette situation n'ont toujours pas de service de police sur le territoire ce qui fait que ces mêmes municipalités sont desservies par la Sûreté du Québec et ce, au frais de tous les contribuables québécois.

Contrairement aux autres municipalités de plus de 5000 habitants qui ont dû se doter d'un corps policier, ces municipalités, toujours exemptées, détiennent un réel privilège puisque le fardeau fiscal de leur contribuable est nécessairement moins important. La Ville de Lac-Mégantic à l'instar de Drummondville et de plusieurs autres municipalités qui ont été saisies de cette requête, réclame des autorités supérieures que justice et

équité soient rendues envers les municipalités du Québec qui ont à assumer celui de la Sûreté du Québec pour la deserte policière de toutes les autres municipalités du Québec et, particulièrement celles de plus de 5000 habitants.

## GRANDE LIQUIDATION DES MODÈLES NEUFS EN INVENTAIRE

MARQUES ET MODÈLES	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM 48 MOIS	ou	RABAIS CHÈQUE	
<b>PONTIAC</b> FIREFLY	12,9%	ou	500\$	1990
<b>PONTIAC</b> SUNBIRD TEMPEST GRAND AM <b>BUICK</b> SKYLARK	12,9%	ou	750\$	1990
<b>CAMIONS GMC</b> TRACKER S/T PICK-UP				1990
<b>PONTIAC</b> 6000 GRAND PRIX BONNEVILLE <b>BUICK</b> CENTURY RÉGAL LE SABRE <b>CAMIONS GMC</b> TRANS SPORT SAFARI C/K PICK-UP S/T JIMMY	12,9%	ou	1000\$	1990
<b>BUICK</b> ELECTRA PARK AVENUE	12,9%	ou	1500\$	1990
<b>BUICK '91</b> RÉGAL	12,9%	ou	1000\$	
<b>CAMIONS GMC</b> S/T PICK-UP 1991 S/T JIMMY	12,9%	ou	750\$ 1000\$	

**SUJET À APPROBATION DE CRÉDIT EN PLUS DU RABAIS ACCORDÉ PAR LE CONCESSIONNAIRE. LA LIVRAISON DOIT S'EFFECTUER AVANT LE 27 SEPTEMBRE 1990 LE PLAN DE PROTECTION G.M. 3 ANS/80,000 KM EST GRATUIT À L'ACHAT**

**AVEC  
DALLAIRE,  
J'EMBARQUE!**

# DALLAIRE

PONTIAC  
BUICK

4196 LAVAL  
LAC MÉGANTIC  
583-0110

## À Nantes

# Des citoyens de Laval-Nord échouent face à un conseil inflexible

(Nantes) - Des dizaines de citoyens du secteur Laval-Nord, dans la municipalité de Nantes, ont échoué dans leur tentative de convaincre une fois de plus une majorité des membres du conseil municipal d'adopter un règlement d'emprunt pour financer l'achat d'un nouveau camion à neige dont le coût représente près du tiers du budget annuel de la municipalité.

Rémi Tremblay

Mardi dernier, il y avait foule à l'Hôtel de Ville de Nantes si bien que des contribuables suivaient le déroulement des débats debout dans l'étroit corridor. L'assemblée régulière du mois, présidée par le maire Garry Cupples, a vite dégénéré en un débat public houleux au cours duquel l'ex-maire Mario Grimard et le conseiller Norbert Poirier ont repris le duel verbal qu'ils avaient laissé en suspend à l'assemblée du mois de juillet.

Le secrétaire-trésorier Robert Busque venait de débiter le dépouillement de l'ordre du jour avec la lecture d'une pétition portant 360 signatures et réclamant du conseil municipal qu'il

respecte intégralement la résolution No 300 du mois de juillet.

Cette résolution adoptée à l'unanimité des membres du conseil et à laquelle avait finalement se rallier le conseiller Norbert Poirier, stipulait noir sur blanc que la municipalité devait entreprendre les procédures pour l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 60 000 \$, remboursable sur une période de deux ans.

Pour régler la facture prévue 127 000 \$ pour l'achat d'un camion et de ses équipements, la municipalité prévoyait céder en échange son camion vieux de huit ans pour environ 20 000 \$ et puiser 50 000 \$ dans son fonds de réserve.

À cette résolution No 300, qui n'a d'ailleurs jamais été annulée concrètement par la suite, s'en est ajoutée une autre bien différente, en août, celle-là présentée par le conseiller Norbert Poirier et qui autorisait finalement la municipalité à procéder à l'achat du camion sans passer par l'étape du règlement d'emprunt, en rapportant au 1er mars 1991 l'acquittement du solde de la facture, soit 57 000 \$ environ, à même les nouvelles entrées d'argent de la municipalité. Le maire Cupples et le conseiller Maurice Poirier furent les seules à s'y objecter, alors que le conseiller Roméo Grégoire était absent à l'assemblée.

Deux résolutions contradictoires toujours en force, une pétition de 360 noms, une salle remplie de citoyens de Laval-Nord en majorité, et trois heures de discussions pour finalement constater que, sur division, le conseil municipal de Nantes maintenait sa position du mois d'août afin

de ne pas compromettre ses engagements pris avec le vendeur et surtout éviter le retard dans la livraison de la machinerie, a-t-on expliqué.

### PAS DE RÉFÉRENDUM

Dans ce dossier qui prend des proportions inattendues, puisqu'il pourrait pousser en bout de ligne les citoyens de Laval-Nord à entreprendre des démarches pour l'annexion de leur territoire à la Ville de Lac-Mégantic, devant le peu de cas que les conseillers font de la volonté des contribuables, le groupe de pression de Laval-Nord apporte son soutien au maire Garry Cupples lorsque ce dernier déplore

qu'une telle dépense, non prévue au budget de l'année 1990, risque de compromettre la santé financière de la municipalité au moment où l'économie montre des signes de récession pour les deux prochaines années et où le monde scolaire voit venir une hausse considérable de la taxe scolaire autant pour les contribuables de Nantes que pour ceux de l'ensemble de la province.

Pour manifester sa désapprobation envers les engagements de la majorité des membres de son conseil, le maire Garry Cupples refuse d'apposer sa signature au bas du procès-verbal de l'assemblée du mois d'août et il

vient d'annoncer publiquement qu'il ne signerait pas le contrat d'achat du camion, comme l'exige pourtant la loi pour une dépense de cette importance.

De son côté, le conseiller Norbert Poirier a affirmé devant ses détracteurs qu'il avait été élu pour représenter les contribuables de son quartier pour un mandat de quatre ans et qu'il n'était pas question pour lui de démissionner, "à moins, a-t-il ajouté, que vous me fassiez disqualifier". Malgré le mouvement populaire qui prend de l'ampleur à Laval-Nord, Norbert Poirier maintient que sa méthode de financement du camion sans emprunt et sans intérêt, en deux versements, n'aura pas de conséquence fâcheuse sur le taux de la taxe foncière 1991.

Aucun des deux conseillers élus pour représenter Laval-Nord, Messieurs Marcel Fortier et Raymond Fortier, n'a semblé être lié à la pétition de 360 noms, pas plus qu'ils ne semblent tous deux affectés par la

rencontre à laquelle ils ont participé le mois dernier avec plus d'une soixantaine de contribuables de leur secteur, au sous-sol de la Caisse populaire Ste-Agnès à Lac-Mégantic.

"Le conflit personnel qui semble opposer le conseiller Norbert Poirier au maire Garry Cupples l'emporterait-il sur la raison?", demandait un contribuable. Chose certaine, durant les trois heures d'après discussions, mardi soir dernier, le maire Cupples n'a pas intervenu bien souvent pour diriger le débat, préférant laisser beaucoup de plancher à l'ex-maire Mario Grimard.

"Monsieur Grimard préside si bien cette assemblée qu'il devrait s'asseoir à la place du maire", ironisait le conseiller Norbert Poirier, appuyé en cela par une citoyenne assise au fond de la salle qui concluait à haute voix que la municipalité de Nantes, avec ses deux maires et toute cette querelle autour d'un camion, était maintenant devenue la "risée" de toute la région.

# L'annexion de Laval-Nord, une hypothèse de plus en plus populaire

(Nantes) - Le maire de la municipalité de Nantes, Garry Cupples, n'écarte pas la possibilité d'étudier de façon plus sérieuse les possibilités d'un annexion du territoire de Laval-Nord à la Ville de Lac-Mégantic, en dernier ressort, si les citoyens de ce secteur ne réussissent pas à faire valoir leurs idées au sein du conseil.

Rémi Tremblay

À quelques reprises, mardi dernier en assemblée régulière du conseil, cette hypothèse a été mentionnée pour appuyer la pétition signée par 360 contribuables demandant aux membres du conseil municipal de procéder par voie de règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion à neige.

Ces citoyens souhaitent que le conseil de la municipalité utilise cette démarche de façon à permettre à l'ensemble des



Garry Cupples

contribuables de se prononcer en référendum sur la pertinence d'un achat qui représente le tiers du budget annuel de la municipalité.

Jusqu'à maintenant, les payeurs de taxes de Laval-Nord considéraient avantageuse leur appartenance à la municipalité de Nantes en raison de l'écart entre les

taxes payées chez-eux et celles imposées aux résidents de Lac-Mégantic, leurs voisins immédiats.

"À Laval-Nord, on paye presque 50% de toutes les taxes que vous empochez; si on sépare, ça fera pas une paroisse bien riche" a lancé une citoyenne, visiblement déçue du peu d'attention qu'a reçue la pétition signée par l'ensemble des résidents de son secteur auprès des conseillers du quartier.

Le lendemain, le maire Cupples et des citoyens de Laval-Nord se mettaient en chasse de renseignements afin de connaître, d'une façon précise, les sommes versées en taxes municipales par le secteur concerné et vérifier les procédures qu'il faudra suivre au moment où les citoyens de Laval-Nord en auront assez d'organiser des délégations et des têtes-à-têtes avec leurs conseillers, avec bien peu de résultats.

Pour toutes les femmes intéressées par un emploi temporaire de métier\* ou de technicienne\*\* à Hydro-Québec :

## DEMANDEZ VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Programme d'accès à l'ÉGALITÉ


Composez le 1 (800) 461-INFO, entre 8 h 30 et 20 h. 4-6-3-6

Vous possédez un diplôme de secondaire V ou un diplôme professionnel de niveau secondaire? Vous désirez occuper un emploi temporaire bien payé? Intéressant? comportant de bons avantages sociaux? débouchant sur un emploi permanent?

Inscrivez-vous à Hydro-Québec. Nous constituons une banque de noms de femmes intéressées à occuper un emploi temporaire dans nos catégories « Métiers » ou « Techniciens ». Vous vous demandez si cette offre s'adresse à vous? Vous voulez en savoir davantage?

Téléphonez sans frais au numéro 1 (800) 461-INFO [1 (800) 461-4636]. Nous vous fournirons toute l'information et l'assistance nécessaires. Dans le formulaire de demande d'emploi que vous recevrez, n'oubliez pas de rappeler le numéro de concours 30-2000.

- \* Électricienne d'appareillage, mécanicienne d'appareillage, mécanicienne de véhicule et d'équipement, ouvrière d'entretien civil, assembleuse-vérificatrice, concierge, conductrice de véhicule, jointeuse, magasinière, monteuse, ouvrière manutentionnaire, ouvrière support, préposée à l'installation téléphonique, journalière, cuisinière, etc.
- \*\* Technicienne d'appareillage électrique ou mécanique, technicienne d'automatismes, technicienne en électrodynamique, en génie civil, en télécommunications, etc.

 Hydro-Québec

# Arrêt de production chez INDUSTRIES BONAIR

(COMM.) Les Industries Loisirs Bonair Ltée ont annoncé jeudi la suspension des activités de production de son usine de Cookshire, pour une période de 3 mois débutant le 21 septembre prochain.

Cette mesure fait suite à la mise à pied, au printemps dernier, de 50 travailleurs; celle-ci était justifiée par le ralentissement économique qui débutait alors. C'est donc 60 travailleurs qui iront rejoindre leurs collègues en chômage forcé.

M. Claude Grondin, le directeur général de Industries Loisirs Bonair Ltée affirme que cette nouvelle mise à pied fait suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe sur les produits et services le 1er janvier prochain.

Bien que la nouvelle taxe remplace la taxe actuelle de 13½%, les règles de transition adoptées par le gouvernement prévoient le remboursement de la taxe de vente déjà payée sur les inventaires accumulés chez les concessionnaires

au 31 décembre 1990 selon différents taux liés à la situation de chaque secteur d'activité économique.

Cette méthode constate le directeur général de l'entreprise défavorise les manufacturiers récréatifs car, dans ce secteur, le taux de remboursement n'est que de 8,1% comparativement aux taux actuellement payés de 13½%. Les marges bénéficiaires et frais de distribution du fabricant au détaillant sont trop minces et ne justifient pas un écart aussi important.

Ainsi les détaillants affiliés au réseau de vente de Bonair refusent présentement de commander de nouveaux véhicules récréatifs pour remplacer leurs stocks écoulés avant le 1er janvier 1991. En retardant le renouvellement de leurs inventaires, ils pourront ainsi réaliser une économie variant de 150 à 800 \$ l'unité selon le type de véhicule récréatif commandé. Cette économie devrait normalement être transmise au consommateur à la date d'entrée en vigueur de cette nouvelle taxe.

Pour les Industries Loisirs Bonair Ltée, cette anomalie se traduit par un manque à gagner de 5

millions \$ au cours des prochains mois. Comme les marges bénéficiaires de l'entreprise, qui oeuvre dans un secteur très concurrentiel, ne lui permettent pas d'absorber la différence entre la taxe de vente actuelle et le crédit accordé sur les inventaires des détaillants au 31 dé-

cembre. Conséquemment, Bonair n'a pas le choix de cesser ses activités de production jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi faute de commandes de ses détaillants.

"La modification du taux de crédit sur les inventaires de nos détaillants au 31 décembre prochain per-

mettrait à nos concessionnaires de renouveler leur stock et tout en évitant un nouveau licenciement chez Bonair", expliquait M. Claude Grondin.

Il devait ajouter: "Nous croyons que le changement demandé au ministre des finances du Canada concernant les mesures

transitoires d'application de la nouvelle TPS remédierait à une situation pénible pour notre entreprise et ses employés et qu'il est tout à fait justifié de donner suite à notre demande pour éviter la mise à pied temporaire de nos employés et maintenir nos opérations à leur niveau actuel."

## Mode - Beauté - Coiffure

le mardi 18 septembre 1990  
20h00

AU CENTRE MGR BONIN DE LAC-MÉGANTIC  
AU PROFIT DU  
Club de Patinage Artistique  
les Lames Argentées  
Entrée: 5\$

### Ce défilé de Mode

a été rendu possible grâce à

Mode Lib / BO Jeans

Mode PauloNel - Boutique Marie Soleil  
Chez Madeleine - Pharmacie Jean Coutu

Shier ltée Salon Guy

Salon Jacqueline - Chaussures Michel Lessard  
Monik Or - Odette Fleuriste

Voyages Bellevue Inc. - "Abord"

Studio Ligori - Breuvages Mégantic Inc.



# la bonne habitude

POUR VOS  
VACANCES

«On a trouvé un remède... pour faire face à certaines dépenses. C'est l'Épargne systématique Desjardins\*, une bonne habitude qui nous permet d'accumuler les réserves nécessaires pour parer aux dépenses prévues et imprévues.»

L'Épargne systématique Desjardins, c'est bien simple. Il vous suffit de déterminer le montant requis, de fixer la fréquence et la durée de vos virements. Alors, quand les dépenses se présentent, pas de panique: vous n'avez qu'à retirer ce qu'il faut dans votre réserve, soit au comptoir de la caisse ou au guichet automatique.

### Ça fonctionne tout seul

Votre caisse Desjardins effectue automatiquement, à la fréquence que vous avez déterminée et sans aucuns frais, un virement de votre compte d'épargne avec opérations à votre compte d'épargne stable à intérêt quotidien. Dans ce compte, les intérêts sont calculés sur le solde minimal quotidien et y sont versés chaque mois.

C'est vous qui décidez du «quand» et du «combien»

- Aucun montant minimum ou maximum.
- Virements hebdomadaires, bimensuels ou mensuels.
- Durée illimitée.
- Possibilité de mettre fin aux virements en tout temps.

Voilà enfin un outil d'épargne pour aller au-devant des dépenses: taxes, assurances, cadeaux, vacances et... imprévus!

L'Épargne systématique Desjardins, la bonne habitude d'épargner pour éliminer les maux de tête budgétaires.

L'épargne c'est la liberté

\* Disponible dans les caisses Desjardins participantes.



La Caisse Populaire  
Desjardins

Épargne systématique  
Desjardins

# Reprise du jeu télévisé "Télé-Bingo"

Le populaire jeu télévisé "Télé-bingo" qui a déjà distribué plus de 9 600 \$ en prix et qui a fait relâche au cours de la période estivale est de retour sur la grille horaire du canal communautaire. Au grand plaisir des nombreux adeptes du bingo!

## Yves Bellefleur

Le club Richelieu et la Bouée régionale qui parrainent cette activité fort intéressante débiteront la nouvelle saison le lundi 17 septembre prochain.

Pour cette première émission de la saison automne-hiver, les auditeurs du canal communautaire (13) pourront capter le jeu télévisé dès 18h. Ce changement à l'horaire a été réalisé pour permettre aux mordus des téléromans du lundi de ne rien manquer de leur émission préférée dès 19h.

Depuis son apparition au petit écran en avril dernier, "Télé-bingo" a distribué 9 600 \$ à plus de 35 différentes personnes.

Pour cette reprise du jeu télévisé, les prix aux gagnants seront toujours aussi intéressants: chaque semaine, télé-bingo offrira des prix totalisant 800 \$ suivant la même répartition soit 100 \$ pour le bingo en "X", 200 \$ pour le bingo en "T" et 500 \$ pour la carte pleine.

On peut se procurer les cartes (1\$ l'unité) auprès des marchands participants et ce dès le 10 septembre. De plus, afin de satisfaire les retardataires, deux points de vente offriront des cartes jusqu'à 18h, il s'agit des dépanneurs Poulin et 7/23.

Les profits réalisés par "Télé-bingo", faut-il le rappeler, sont versés à la Bouée régionale, une maison d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence. Cependant, depuis le début de Télé-bingo, celui-ci n'a pas généré les reve-

nus escomptés et conséquemment, la Bouée n'a pas encore tiré profit de cette activité qui génère d'importantes retombées à Lac-Mégantic.

"Pour réaliser des profits substantiels, nous disait

change pas, on devra dire adieu à Télé-bingo."

Les responsables se donnent jusqu'en janvier pour atteindre leur objectif. Pour l'instant, ils s'en remettent à la fidélité des

auditeurs, à leur participation accrue et à celle aussi des autres qui n'ont pas encore essayé le jeu.

Aussi, pour susciter l'achat de cartes en plus



Nathalie Michaud et François Lavallée (sur la photo) assurent, avec Claire Ouellette, le volet animation de "Télé-bingo".

François Lavallée, un des responsables, il nous faut atteindre le chiffre de 1800 cartes vendues chaque semaine, or, depuis le début de Télé-bingo, la moyenne de cartes vendues se situe à 1200".

"On arrive à faire nos frais mais l'activité ne génère pas de profits et, il faut le préciser, si la situation ne



Une ancienne résidente de Lambton, Lisa-Céline Bolduc, vient d'obtenir son baccalauréat d'ingénieur électrique de l'Université du Maine à Drono, Me USA. Avant de compléter sa formation académique, l'américaine d'adoption a été classée 3e dans tout l'Est des États-Unis à un important concours en génie électrique, concours baptisé "Comment faire compétition à des manufacturiers japonais?" Lisa travaille actuellement pour Digital Corp., un important fabricant d'ordinateurs. De plus, elle complète également une maîtrise en génie électrique à l'Université du Maine. Lisa-Céline est la fille de Lisette Duquette-Bolduc et Paul Bolduc.

grand nombre, il sera possible dès la prochaine émission de se procurer six cartes pour le prix de cinq.

Enfin, mentionnons la belle complicité du propriétaire de Mégantic-Transvision, M. Lucien Cameron,

qui permet la diffusion de Télé-bingo à chaque semaine.

## Boucherie Chez GUY



LES SPÉCIALISTES

**583-0617**

l'endroit par excellence pour l'achat de vos viandes **EN VIGUEUR** du 10 au 15 septembre 1990

4298, Laval LAC-MÉGANTIC

VOICI QUELQUES UNS DE NOS SPÉCIAUX...

### CUISSES POULET

FRAIS AVEC DOS



**88¢** lb

### POITRINES POULET

FRAIS AVEC DOS



**1,98\$** lb

### POULET ENTIER FRAIS

CAT A 3 À 4 LBS

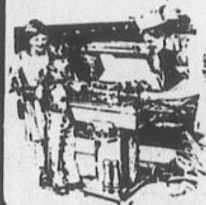


**1,28\$** lb

### SUGGESTION CHARCOAL!

## BIFTECK de CÔTES

-RIB-STEAK-BOEUF CANADA



**3,98\$** lb

### POITRINES de POULET

DÉSOSSÉES OU/CUBES DE POULET POUR BROCHETTES



**5,98\$** LB

**CLINIQUE ESTHÉTIQUE de L'AUTO** ENR.

REMBOURRAGE / TEINTAGE DE VITRE / TOIT OUVRANT / TOIT DE VINYLE

• VITRE D'AUTO Standard • CONVERSION DE VAN

4256 RUE LAVAL • LAC-MÉGANTIC QC • G6B 1B5  
Louis Hébert & Louise Turcotte, propriétaires  
Bur.: (819) 583-5853 — Rés.: (819) 583-5538

séance

d'information  
**MARDI 11 SEPTEMBRE**  
19h00  
à ne pas manquer

**MOTEL PANORAMA**  
3284 rue Laval  
Lac-Mégantic  
soyez-y!

ÇA C.L.I.C.  
C'EST GARANTI!



CENTRE DE LANGUES INTERNATIONALES  
**CHARPENTIER**

"Meilleure entreprise de services au Québec" au Salon de la PME, 1985

Permis du ministère de l'éducation CP0751

## COURS D'ANGLAIS BIENTÔT DONNÉS À LAC-MÉGANTIC

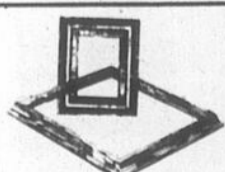
Depuis 1978, près de 12000 personnes comme vous ont appris l'anglais grâce à la méthode Charpentier, unique et individualisée: un élève par professeur.

Réglez votre problème d'anglais chez C.L.I.C! N'attendez plus, venez vous renseigner.

Animés par:  
**Mme LYNN CHARPENTIER**  
Pour informations:  
**(418) 228-2542**



Mme Lynn Charpentier P.D.G.



*l'Atelier du Cadre*

- Encadrement
- Laminage
- Matériel d'artiste

Jo Cooper

6373 SALABERRY  
LAC-MÉGANTIC, QC  
G6B 1J4  
Tel.: (819) 583-2729

# Yellow

# INCROYABLE SUPER VENTE JAMAIS VUE!

Pour les chasseurs

## KODIAK

## SIERRA light

SUG.: ~~139,99~~

# 69,99\$

**50%**  
DE RABAIS

Homme 7 à 13

LES ORIGINALES  
KAUFMAN ET KODIAK



Homme 7 à 12

Homme 6 à 13



# 15000

PAIRES DE  
CHAUSSURES  
POUR TOUTE  
LA FAMILLE  
RÉDUITES À

# 9,99\$

## AÉROCOURT CHAUSSURES de SPORTS

En suède gris perle  
Homme 7 à 12  
Garçon 1 à 6  
Femme 5 à 10

ord.: ~~27,99\$~~

**19,99\$**

# 5154

# Frontenac

# LAC-MÉGANTIC

SPÉCIAUX EN VIGUEUR DU 12 AU 15 SEPTEMBRE 1990  
OU JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS

# Yellow

Chaussures Yellow Ltée

## L'ARROSAGE CHIMIQUE: vos opinions

# ATTENTION FRAGILE!

Destruction! Pollution! Désolation! Cancer! Une campagne de financement pour les pays du Tiers-Monde me direz-vous? Pas du tout, ces problèmes sont beaucoup plus près de nous qu'on le pense. Cette fois-ci, c'est dans notre cour que cela se passe. Plus on en sait, plus on a peur. Hier, on parlait des problèmes des pluies acides et de leurs conséquences sur la santé humaine et faunique; un problème toujours présent, car l'Estrie fait partie du corridor le plus touché en Amérique du Nord. Un peu comme si ce dernier problème n'était pas suffisant, j'apprends que le Ministère de l'Énergie et des Ressources pulvérise des défoliants sur nos forêts, mélangés d'huile à chauffage et quoi encore. (Écho, 3 sept.) Que nous manque-t-il pour compléter la sauce? Nous avons eu des pesticides contre la tordeuse, des engrais chimiques pour les érables. Il ne manque plus que les BPC de St-Basile le Grand, les pneus de St-Amable, ou encore un réacteur nucléaire. Si vous le désirez, c'est facile, faites-en la demande au ministère de l'Environnement du Québec et vous aurez probablement un permis.

Allons-nous tout détruire autour de nous sans rien dire? Le mois passé, j'apprenais avec désarroi qu'un autre ministère (celui de l'Agriculture), s'apprête à détruire nos rivières en les creusant! Et, attention, le Ministère Énergie et Ressources est derrière cela. Ce même ministère est pour la coupe à blanc (c'est plus payant à court terme)! Mais, à la fin, c'est quoi ces ministères? Comment se fait-il que ces ministères possèdent des millions de dollars pour détruire et qu'il ne reste rien pour les autres qui pourraient construire? Le ministère de l'Environnement ne peut modifier le barrage du lac Mégantic; son budget est défoncé! Trop souvent, on oublie que ces budgets sont constitués à même nos argents.

Toujours en ce qui concerne les défoliants, amis pêcheurs et chasseurs, ne vous étonnez pas de voir près de vos repères une affiche indiquant "cueillettes interdites, arrosage chimique". Pour ceux qui savent lire, ça va bien. Une chose est à souhaiter, c'est que le chevreuil que vous abattrez n'aura pas été contaminé, ni le poisson que vous pêcherez. C'est malheureux, mais ces derniers ne savent pas lire... Attention fragile!, dit la chanson, mais probablement que le ministère Énergie et Ressources est sourd.

Lorsque nous sommes confrontés à des situations comme celles-ci, on comprend mieux pourquoi certaines personnes manifestent de l'exaspération devant ce gouvernement. La seule chose qui semble l'intéresser, c'est l'appât du gain. Je suis contre la violence, mais disons que cela m'a permis de comprendre l'indignation des Premières Nations. Est-ce le seul langage que notre Gouvernement comprend; manifestation, vandalisme, violence. J'ai bien peur que oui, et je dois dire que ça me donne mal au cœur. Il faudrait que je lâche mon travail pour travailler à plein temps dans ces dossiers. Je commencerais par organiser une grande manifestation sur le pont Agnès contre le barrage, puis, une marche symbolique de Mégantic à Détroit contre les pluies acides et une manifestation devant le parlement de Québec contre les défoliants et le creusage des rivières... mais je ne suis qu'un bénévole et je ne peux faire plus. Je pense qu'il nous reste un seul espoir, un moyen plus humble mais, chose certaine, c'est que nous devons essayer. Nous pouvons téléphoner à notre députée pour lui laisser savoir notre désaccord avec ces ministères ou mieux encore nous pouvons lui écrire et même en faire parvenir une copie conforme à ce journal. Agissons pendant que nous sommes encore capables de le faire!

Je ne peux terminer sans interpellier notre représentante auprès de ce gouvernement, Mme Madeleine Bélanger, en lui disant ceci: "Pourquoi réussissez-vous à aller chercher 100 000 \$ pour arroser nos forêts et faire creuser nos rivières, quand il vous est impossible d'aller chercher une cent pour faire modifier le barrage de lac Mégantic?" Le ministère de l'Environnement est tellement pauvre qu'il ne peut prendre la responsabilité de baisser le niveau du lac Mégantic de 12 pouces... cela pourrait... peut-être entraîner des poursuites. Ne vous en faites pas, le ridicule ne tue pas!

Un pacifique révolté  
Marcel Morin  
Lac-Mégantic

## Bravo à l'éditorialiste

St-Romain, le 7 septembre 1990.

M. Rémi Tremblay  
Éditorialiste  
Écho de Frontenac

Nous tenons à vous féliciter pour toutes les informations

pertinentes que vous nous avez fournies dans les derniers numéros de l'Écho de Frontenac concernant les dangers reliés à l'épandage terrestre ou aérien d'herbicides, et tout particulièrement dans l'éditorial du 3 septembre qui nous renseigne sur les effets désastreux du Vision-Roundup sur la santé humaine.

Il n'est pas facile pour le citoyen d'obtenir des données fiables sur de tels produits.

Il y a lieu de se réjouir de l'intérêt grandissant pour la conservation d'un environnement sain, tant chez les professionnels de la santé que chez notre députée, les journalistes et les gens de différents milieux. À preuve, les plaidoyers pour un développement écologique du mont Gosford, pour l'arrêt des coupes à blanc et l'épandage des produits toxiques, etc.

C'est la recherche d'une vie saine et en harmonie avec la nature qui nous a amenés dans cette belle région il y a vingt ans. Devant les secousses de toutes sortes qui menacent l'équilibre de notre planète, il devient urgent que chacun se retrousse les manches et fasse sa part pour assurer notre survie, et que les régions encore relativement "intactes", comme la nôtre, préservent leur qualité de vie et deviennent des modèles auxquels les moins favorisés pourront se référer.

Françoise Forest, traductrice/reviseuse  
Benoit Laplante, agriculteur.

## Une question de santé humaine

M. Jean Lessard, maire  
Ville de Lac-Mégantic

Monsieur le maire,

Je tiens à vous faire part de mon désaccord et de mon incompréhension face à la décision que vous avez prise de permettre des arrosages aériens de phytocides sur certaines plantations des municipalités avoisinantes dont je fais partie.

Si un producteur forestier voisin croit en la nécessité et l'innocuité de l'utilisation d'herbicides sur sa plantation, qu'il le fasse chez lui, à ses propres risques; je n'ai présentement pas grand pouvoir sur son manque d'information et son manque de conscience écologique et je trouve déjà très malheureux de devoir assister, impuissante, à la contamination de l'eau et du sol dont il est l'une des sources. Mais que vous, Monsieur le maire, un élu, quelqu'un qui se doit de connaître les dangers et les restrictions d'utilisation de tels arrosages, permettez, en autorisant les décollages d'appareils chargés de défoliants à l'aéroport régional, que ces arrosages se fassent par avion dans notre région, là ça me dépasse!

Vous permettez ainsi que des personnes, des animaux d'élevage, des terres agricoles, des cours d'eau soient contaminés par ces produits, sachant très bien que les phytocides pulvérisés par avion ne s'arrêteront pas de tomber à la frontière du terrain visé. Jusqu'où la dérive par le vent portera-t-elle ces produits? Et sur qui?

Je ne comprends pas non plus le manque de cohésion face à la ligne de conduite que le conseil municipal avait adoptée quant au contrôle de l'utilisation de défoliants sur son territoire suite aux agissements du Canadien Pacifique. Est-ce à dire qu'on ne peut se fier aux lignes de conduite adoptées ou bien si le fait que les plantations en question soient à l'extérieur du périmètre de Lac-Mégantic, alors vous permettez tout et vous fermez les yeux? Ce n'est pas seulement une question de Ville Lac-Mégantic ou pas, c'est une question de santé humaine et la santé n'a pas de frontière et elle est très précieuse. Il faudrait qu'elle soit priorisée lorsque des décisions concernant des situations de ce genre doivent être prises.

Espérant que vous tiendrez compte de mon point de vue.

Micheline Théroux  
Frontenac

cc. Mme Madeleine Bélanger  
M. Roger Carrier  
Dr. Gérard Chaput

**SPECIALISTE EN RÉPARATION ÉLECTRIQUE**

**LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES YVES BELLAVANCE INC.**

**ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN**  
3426 LACOURCIÈRE  
Lac-Mégantic  
(819) 583-2064  
INDUSTRIEL COMMERCIAL RESIDENTIEL  
**SERVICE EN TOUT TEMPS**  
MEMBRE DE LA CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC



## Le Coin Aramis

Information: 583-0563.

BOURSES D'ÉTUDE

ARAMIS

Inscrivez-vous dès maintenant pour avoir la possibilité de gagner l'une des quatre (4) bourses d'étude de 250 \$. Si vous êtes un(e) jeune de la région et que vous étudiez à l'extérieur, vous êtes probablement éligible au concours. Inscription jusqu'à la fin de septembre seulement. Informations: 583-0563.

par: Guy Giguère

INITIATION

Je vous rappelle que le club Aramis tiendra une initiation le 23 septembre. Inscrivez vos candidats dès maintenant en leur faisant remplir un formulaire à cet effet. Celui-ci est disponible au club Aramis.

ET SOUPER CANADIEN

Nous aurons le 15 septembre prochain un concours d'amateur de 13h00 à 17h00 au local du club (aucun frais d'inscription et il y aura plusieurs prix à gagner). Bienvenue à tous!

Le même jour, vous êtes invités à un souper canadien préparé par les Châtelaines. C'est donc une journée à ne pas manquer!

CONCOURS D'AMATEURS

## NOTRE SOL: UNE RESSOURCE EN VOIE DE DISPARITION.

### LES MAUVAISES NOUVELLES

En raison de la dégradation des sols, une partie considérable des terres agricoles du Canada connaît, chaque année, une baisse de production.

D'abord attribuable à des causes naturelles, la dégradation des sols est également occasionnée par certaines pratiques agricoles. L'érosion par le vent ou par l'eau, une mauvaise utilisation d'engrais et de pesticides de même que le compactage du sol sont au nombre des problèmes auxquels il faut faire face.

Il arrive que des agriculteurs ne puissent assumer les coûts initiaux nécessaires à l'adoption de méthodes agricoles de conservation, et cela, bien qu'ils sachent que la survie à long terme de leur ferme en dépend.

### LA MENACE S'ÉTEND HORS DE LA FERME

Bien au-delà des limites de la ferme, la dégradation des sols cause de sérieux préjudices à l'environnement: le sol érodé emplit les égouts, les fossés d'irrigation, les ports et les voies de navigation; l'accumulation de sédiments détruit les frayères de poissons; l'eau de ruissellement en provenance de la ferme charrie des produits chimiques et des déchets agricoles qui polluent les eaux de surface et la nappe phréatique.

À moins d'y remédier dès maintenant, la dégradation des sols pourrait menacer l'approvisionnement alimentaire à bon marché du Canada, qui devrait alors dépendre davantage des importations d'aliments.

Tout cela risquerait d'être plus onéreux pour les Canadiens.

### LES BONNES NOUVELLES

Les agriculteurs canadiens sont très conscients que l'environnement et leur mode de vie sont menacés par la dégradation des sols, et ils veulent passer à l'action.

De concert avec les chercheurs, l'industrie agro-alimentaire et les fabricants d'équipement agricole, ils travaillent à élaborer de nouvelles techniques agricoles soucieuses de la conservation des sols et de l'environnement. Ils trouvent des solutions.

### NOUS Y TRAVAILLONS

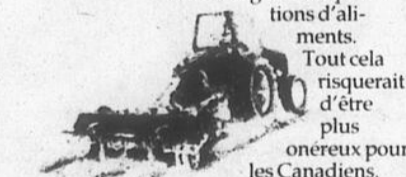
De nos jours, les gouvernements reconnaissent que toute politique agricole doit promouvoir la conservation des sols et non augmenter la dégradation de l'environnement.

Les politiques qui ne répondent pas à ce mandat devraient être revues et révisées au besoin.

Les gouvernements appuient les agriculteurs grâce à des projets de recherche et de démonstration ainsi que par une aide financière directe leur permettant de se convertir à une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Plus conscients que jamais de la nécessité de protéger l'environnement, les consommateurs canadiens peuvent aussi soutenir les agriculteurs en appuyant les programmes des secteurs privé ou public qui visent à mieux s'adapter à l'agriculture de conservation.

Si, d'un commun accord, chacun faisait son petit effort pour enrayer la dégradation des sols, il se pourrait bien qu'il n'y ait un jour que de bonnes nouvelles.



## ACTIVITÉ de FINANCEMENT



EN COLLABORATION AVEC L'AGENCE PIERROT-LE-GRANIT, LES DÉBROUILLARDS DU CLUB OPTIMISTE JUNIOR PASSERONT PAR VOS PORTES DU 10 AU 22 SEPTEMBRE POUR LA VENTE DE CALENDRIERS AU COÛT DE 2.00\$ CHACUN.

MERCI DE VOTRE ENCOURAGEMENT

## AGENDA communautaire

### Val-Racine

**Bingo** au centre communautaire de Val-Racine, le vendredi 14 septembre, dès 19h30. Les recettes réalisées par la tenue de ce bingo seront versées au comité de bénévoles Les mains ouvertes de Val-Racine. Entrée: 2\$. Bienvenue à tous et à toutes.

### St-Sébastien

La première assemblée des **Fermières de St-Sébastien** pour la nouvelle année (90-91) aura lieu le mardi 11 septembre, à 19h30, au centre communautaire Paul VI de l'endroit. Bienvenue à toutes.

### St-Robert

Le **Club de l'Âge d'Or** de St-Robert Bellarmin organise pour le samedi 15 septembre, une veillée de l'Âge d'Or. Celle-ci sera tenue à la salle du couvent de l'endroit, à compter de 20h30. Les membres de l'orchestre "Les souvenirs" seront présents pour vous divertir. Bienvenue à tous et à toutes.

### Lac-Mégantic

Le **club Aramis** de Lac-Mégantic et le cercle **Les Châtelaines** collaborent à l'organisation d'une super journée d'activités ce samedi au local du club Aramis, rue Lafontaine. Entre 13h et 17h, on fera place à un **concours amateur** avec aucun frais d'inscription et plusieurs prix de participation. En soirée, les gens pourront prendre part à un **grand souper canadien**. Une journée d'activités à ne pas manquer.

Le **club Aramis de Lac-Mégantic** tiendra une initiation le dimanche 23 septembre prochain. Il est important, dès maintenant, d'inscrire vos candidats en marge de cette cérémonie tant attendue! Des formulaires d'inscription sont disponibles au local du club, rue Lafontaine. Il y a plusieurs bonnes raisons de joindre les rangs du club Aramis. Informez-vous auprès du club, en signalant le 583-0563.

Le club **vacances Baie-des-Sables de Lac-Mégantic** organise un concours de "mini-stars" (lipsing et danse) pour le dimanche 16 septembre, dès 11h. Le concours s'adresse aux jeunes enfants de 5 à 12 ans. Renseignements ou inscriptions: 583-3965. L'entrée sera gratuite pour les gens désireux de voir la prestation des jeunes.

Le **club de l'Âge d'Or de Lac-Mégantic** tiendra samedi et dimanche prochain (15 et 16 septembre) un marché aux puces où seront écoulés divers articles. Prix de participation. Venez nous encourager, on vous attend.

L'**Association l'Envol** organise une rencontre de proches et amis, le mercredi 12 septembre, de 13h30 à 14h30 et de 19h à 20h; l'objectif de cette rencontre est de répondre à vos attentes et à vos interrogations face aux problèmes concernant la maladie mentale dans le but de vous aider à briser le mur du silence. Les personnes désireuses d'y participer peuvent téléphoner au 583-5290, ou se rendre au local de l'Envol, situé au 6312 Salaberry (2e étage).

### Audet

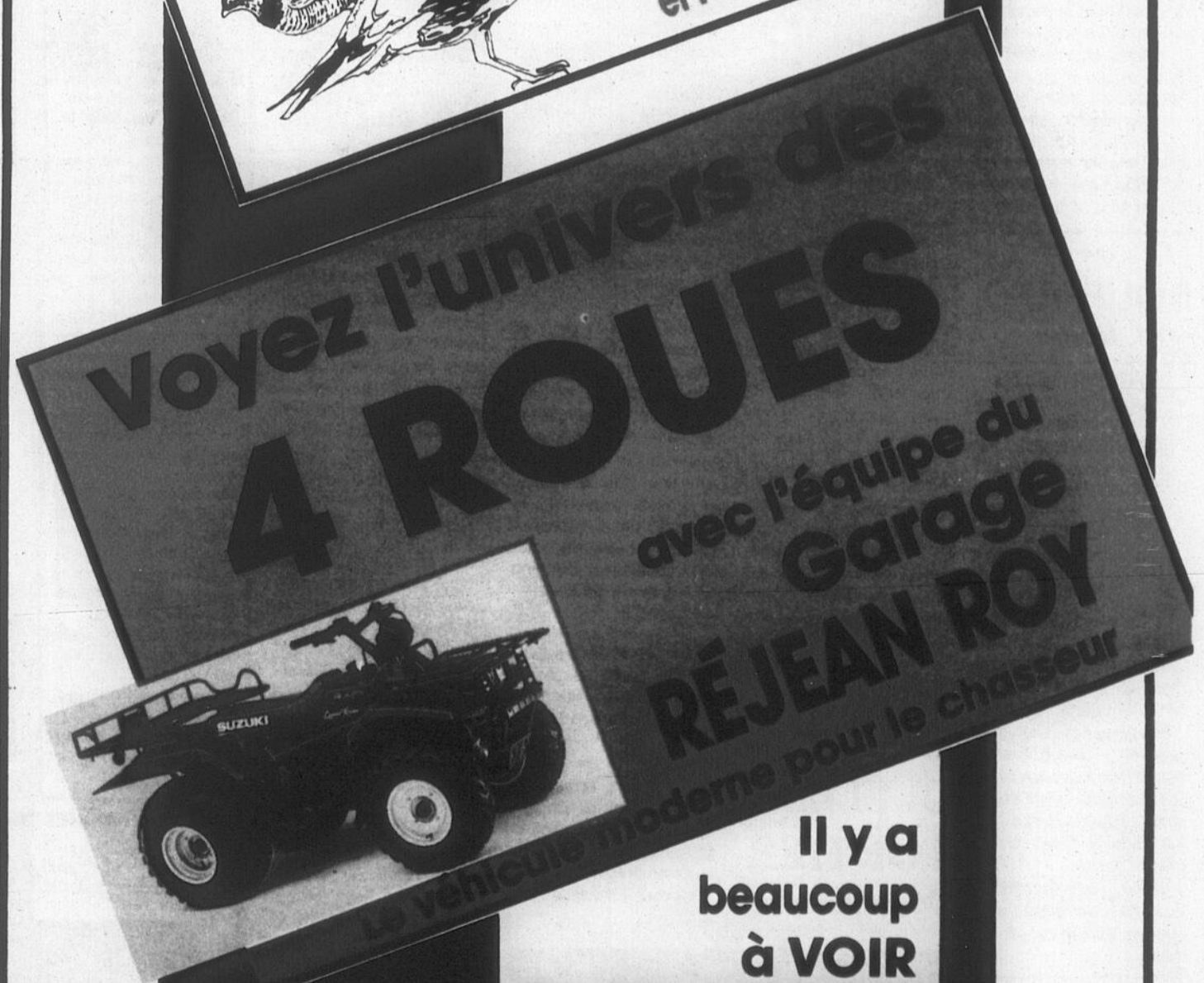
Le **club de l'Âge d'Or de Audet** tiendra sa soirée de danse mensuelle, le samedi 15 septembre, dès 20h30, à la salle municipale de l'endroit. Tous sont les bienvenus.

### Bury

**Souper paroissial à Bury.** Une invitation à ceux et celles qui aiment déguster de bons mets canadiens, on vous invite dimanche le 9 septembre dès 15h30 jusqu'à 19h00. Au menu: dinde, légumes, tartes, gâteaux, une bonne bouffe à 6\$ adulte et 3\$ enfants.

# SALON de la CHASSE

JEUDI  
VENDREDI  
SAMEDI  
13-14-15  
septembre



Il y a  
beaucoup  
à VOIR



carrefour  
lac  
mégantic

3560 Laval  
Lac-Mégantic

## Décès et remerciements

### Lac-Mégantic BLAIS (Mme Berthe)



À Lac-Mégantic, le 22 août 1990, est décédée Mme Berthe Blais à l'âge de 64 ans. Elle laisse dans le deuil, ses sœurs: Fabienne de St-Eustache, Colette de Sherbrooke, Gaétane de Mississauga, Joëlle de Sherbrooke; son frère et sa belle-sœur Gatién Blais (Thérèse) de Lac-Mégantic. Ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Pour respecter le désir de Berthe, il y eut incinération et les funérailles se sont déroulées en l'église Notre-Dame de Fatima, samedi le 25 août 1990. Elle fut inhumée au cimetière de l'endroit. M. le curé Raymond Morin officiait et prononça l'homélie. La partie musicale, des pièces de circonstances, fut interprétée au violoncelle par Annie, nièce de Berthe, assistée de Nathalie et Martine au violon.

### Sarnia BOUFFARD (M. Rolland)



Le 21 août 1990 est décédé M. Rolland Bouffard, autrefois de St-Romain, à l'âge de 78 ans. Il était domicilié à Sarnia Ontario.

Il laisse dans le deuil, son beau-frère et sa belle-sœur: M. Alphonse Lapointe et Mme Yvette Bouffard-Veilleux de St-Romain. Ainsi que plusieurs autres parents et amis.

Nos plus sincères condoléances aux membres des familles éprouvés par le deuil.

### Cookshire CARON M. Renaud

Au Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke le 30 juillet est décédé à l'âge de 48 ans, M. Renaud Caron de Cook-

hire. Il était l'époux de dame Gilberte Côté, domiciliée à Cookshire.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Mireille de Sherbrooke, Claude de Cookshire, Marie-Josée de Sherbrooke et Pierre de Cookshire; ses frères, ses sœurs, ses beaux-frères et ses belles-sœurs: Gaston Soucy (Claudette) de Cookchester Ct., Gérard Yargeau (Lise) de St-Cyrille, Patrice Caron (Huguette) de Cookshire, Réjean Caron (Audrey) de Rock Forest, Michel Caron (Alice) de St-Mathias, Jocelyn Caron (Lucille) de Lennoxville, Jacques Caron (Lise) Ontario, Lise Caron de Sherbrooke, Bruno Spooner (Nicole) de Cookshire, Daniel Carrier (Sylvie) de La Patrie, son père Lionel Caron de Sherbrooke, ses beaux-parents: Ange-Albert (Gertrude) Côté, de Sherbrooke ses autres beaux-frères et belles-sœurs: Georges Longmoore (Lucille) de Coaticook, Rollande Côté, Paul Lamarre, de Marieville, Gaétan Côté (Marie-Ange) de Cookshire, Jean-Paul Côté (Julie) de Martinville, Jocelyn Côté (Suzanne) de Cookshire, Julien Fautoux (Céline) de Cookshire, Daniel Côté (Anne) de Ascot Corner, Benoit Côté (Linda) de Coaticook, Mario Côté (Marjolaine) de Cookshire, Alain Côté (Renelle) de Bury, Émile Audet (Chantal) de Coaticook, Maryse Côté de Martinville, Jean-Marc Breton (Laure) de Sherbrooke, Christian Bilodeau (Lauraine) de Ascot Corner, Monique Côté de Sherbrooke ainsi que plusieurs autres parents et de nombreux amis.

Les funérailles ont été tenues en la paroisse de Cookshire le 2 août. M. l'abbé Gilles Gingras présida la cérémonie religieuse.

Nos plus sincères condoléances aux membres de la famille éprouvés par ce deuil.

### St-Romain FORTIER (M. Laurent) OUELLET-FORTIER (Mme Blanche)



Le 22 juin dernier sont décédés accidentellement M. et Mme Laurent Fortier (Blanche Ouellet) de St-Romain, un départ qui en a surpris plusieurs et qui laissera un grand vide autour de nous, un couple très estimé, toujours prêt à rendre service.

Laurent était âgé de 58 ans et 8 mois et son épouse, Blanche, de 50 ans et 11 mois.

Ils laissent pour pleurer leur perte: leurs enfants Laurent Breton (Sylvie) de St-Romain, Pierre et Daniel Fortier de St-Romain; ses frères, ses sœurs et beaux-frères; belles-sœurs: Laurier Fortier, Emmanuel Fortier de Montréal, Édouard Fortin (Estelle) de St-Denis, Graciella Fortier de Val d'Or, Antoine Fortier (Armoisa) de Moffet, Nelson Fortin (Marie) de St-Denis, Honoré Fortier (Benoise) de Earlton, Ont., Nazaire Ouellet (Marianne) de Villieroy, Léopold Dubé (Marie-Ann) de Ste-Agathe, Jean-Baptiste Ouellet (Thérèse) de N-D de Lourdes, Jean-Noël Boucher (Marthe) de Joly, André Ouellet de Berlin, Réal Fortier (Édith) de St-Romain, Bernard Fortier (Victoire) de St-Romain ainsi que de nombreux autres parents et amis.

Les funérailles se sont déroulées en la paroisse de St-Romain; elles étaient présidées par le curé M. l'abbé Ernest Genois, le 26 juin dernier.

Précédaient le cercueil: le maire M. Antonio Pelchat ainsi que M. et Mme Jean-Guy Jacques; le cercueil était porté par: André L. Boulanger, Félicien Breton, Jean-Claude Poulin, André Boulanger, Marcel Hallée, et Bruno Lapointe; le deuxième par: Patrice Hallée, Denis Jacques, Clément Boulanger, Bertrand Allen, Guy Breton et Jean-Luc Lapointe.

Les regrettés disparus faisaient partie de l'Association d'Action Bénévole du Granit (Les Samaritains de St-Romain).

Nous nous unissons à tous les parents et amis ainsi qu'à la population de St-Romain, pour exprimer aux membres de la famille, nos condoléances les plus sincères.

### St-Sébastien BOULANGER- PARADIS (Mme Anna)



Le 17 août 1990, à l'hôpital St-Joseph de Lac-Mégantic, est décédée à l'âge de 85 ans et 9 mois, dame Anna Boulanger-Paradis, épouse de feu Gérard Paradis. Elle était domiciliée à St-Sébastien.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Jean-Charles (Lorraine Paradis) St-Sébastien, Ghislaine (Gustave Dion) St-Sébastien, Léonard de St-Georges, Marcelle (Paulin Bilodeau) Courcelles, Colette (Jacques Dion) St-Sébastien, Rose (Jean-Luc Fortin) Barre, Vermont, Gilles (Francine Goyet) Tracy, Camille (Colette Paradis) St-Sébastien, Georges (Monique Paré) St-Ludger.

Ses belles-sœurs: Mme Henri Boulanger (Thérèse), Mme Antonio Bolduc (Madeleine) et Mme François Paradis (Georgette).

Ses petits-enfants: Bruno Paradis (Jocelyne Richard), Lucille Paradis (Rock Bernier), Patricia Paradis, René Dion (Luce Bouchard), Line Dion (Denis Roy), Daniel Dion (Ginette Roberge), Brigitte Dion (Denis Brault), Sylvain Dion (France Bisson), Sonia Dion, Louise Paradis (Serge Caron), Marco Paradis, Caroline Paradis, Jérôme Paradis, Louison Bilodeau (Marise Duquette), Serge Bilodeau (Line Bergeron), Laval Bilodeau, André Bilodau, Mario Dion, Richard Dion, Régis Dion, Michel Fortin, Éric Fortin, Steven Fortin, Jean-François Paradis, Isabelle Paradis, Kim Paradis, Frédéric Paradis et Maxime Paradis, ainsi que 13 arrière-petits-enfants.

Le service funèbre a été célébré le 18 août 1990, par M. le curé Louis-Philippe Gilbert, assisté de M. l'abbé Jean-Marie Vachon et du Père Luc Perreault.

Le cercueil était porté par Daniel Dion, Serge Bilodeau, Mario Dion, Michel Fortin, Jérôme Paradis et Jean-François Paradis. La collecte a été effectuée par Patricia Paradis et Frédéric Paradis.

Nos plus sincères condoléances aux membres des familles éprouvés par ce deuil.

### RICHARD (M. Henry)

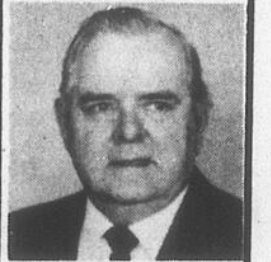
Accidentellement à Lac-Mégantic, le 26 août 1990, est décédé Monsieur Henry (Riccy Richard), fils de Amédée Richard et de Marie-Louise Gosselin, à l'âge de 57 ans, demeurant à Bristol Conn.

Il laisse dans le deuil sa soeur Bernadette de Bristol; ses frères Georges, Miami, Fl.; Roland (Anne-Marie Zimbouski) Bristol, Ct. ainsi que neveu, nièces, cousins, cousines, tantes parents et amis.

Les funérailles ont été célébrées le 31 août 1990 en l'église Notre-Dame de Fatima de Lac-Mégantic et l'inhumation s'est faite au cimetière Ste-Angnès.

En guise de sympathie, des dons à l'Église Ste-Anne, 215 West St., Bristol, Conn. 06010.

### MESSE ANNIVERSAIRE



1er anniversaire de  
M. PHILIPPE GOSSELIN

Le 5 octobre 1989, tu nous quittais sans bruit, sans nous dire adieu. Il est très difficile d'accepter ton absence. Tu savais si bien nous faire rire et tes airs de violon que tu fredonnais si souvent, nous manquent tellement; nous n'entendons plus rien; nous avons l'impression qu'un siècle s'est passé depuis ton départ si brusque. Le vide et l'ennui que tu laisses derrière toi ne seront jamais comblés. Ne nous abandonne pas, guide nous, ton souvenir sera toujours présent en chacun de nous.

Une messe 1er anniversaire sera célébrée le 6 octobre 1990, à 17 heures, en la paroisse du St-Esprit à Salaberry de VALLEYFIELD.

Ton épouse Gisèle, tes frères, tes enfants: Christine, Marie-Claude, Bruno, Guy et Roger.

### Remerciements

Les membres de la famille de M. Edgar Brisson remercient sincèrement toutes les personnes qui, par offrandes de messe, fleurs, cartes de sympathie, télégrammes, visite au salon, assistance aux funérailles ou par quelque manière que ce soit, leur ont apporté courage et réconfort, lors du décès de



MME ATHALA GOSSELIN-BRISSON,  
survenu le 17 juillet 1990  
à l'âge de 74 ans.

Veillez considérer ces remerciements comme personnels.

### REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIE

Nous tenons à remercier sincèrement toutes les personnes qui nous ont témoigné de la sympathie, soit par offrandes de messes, affiliation de prières, assistance aux funérailles ou dons lors du décès de

M. HENRY RICHARD  
survenu le 26 août 1990, à l'âge de 57 ans  
A la demande du défunt, des dons peuvent être adressés à l'Église Ste-Anne, 215 West St., Bristol, Conn. USA 06010.

Ses frères et soeur  
et les membres de la famille

### Remerciements

Je tiens à remercier du fond du coeur, tout le personnel du Centre Hospitalier de Lac-Mégantic, spécialement Garde Mercier-Lacroix, tous les infirmiers et infirmières, mon médecin le Dr Brochu ainsi que mes 2 copains de chambre, pour les bons soins et toute l'attention qu'ils m'ont portée, durant mon séjour d'un mois dans cette institution. Merci encore

Arthur Giroux  
St-Gédéon

### MONUMENTS FUNERAIRES



Rabais de 15% sur notre inventaire

- Couleurs exclusives
  - Pierres d'origine régionale à meilleur coût
  - Granit de 1ère qualité - garanti à vie
  - Service de lettrage au cimetière
  - Service professionnel et courtois
- Richard Michaud Au service de la région depuis 34 ans  
Représentant (819) 549-2002 SANS FRAIS: 1800-567-6195  
(819) 583-1080 Lac Drolet, Québec, J0Y 1C0

### Sincères Remerciements



Les mots ne peuvent suffire pour exprimer toute notre appréciation et notre reconnaissance, à vous parents et amis, pour la sympathie témoignée par vos cartes, fleurs, messes, visites au salon, assistance aux funérailles ou de quelque manière que ce soit, lors du décès de

MME ANNA BOULANGER-PARADIS  
survenu le 17 août 1990  
à l'âge de 85 ans et 9 mois

Un merci particulier au personnel du Centre Hospitalier Lac-Mégantic et à Mme Thérèse Rancourt de l'Éden. Nous vous prions d'accepter ce témoignage de notre gratitude. Veillez considérer ces remerciements comme personnels.

Les membres de la famille Paradis.



**RAYMOND, CHABOT,  
MARTIN, PARÉ**  
Comptables agréés

## Aspects fiscaux de la Loi 146 du Québec

L'Assemblée nationale du Québec sanctionnait, le 22 juin 1989, la Loi modifiant le Code civil du Québec et d'autres dis-

positions législatives afin de favoriser l'égalité économique des époux (loi 146), laquelle est entrée en vigueur le 1er juillet 1989.

Cette nouvelle législation introduit tout d'abord le concept de patrimoine familial applicable à tous les époux, quel que soit leur régime matrimonial. Les règles relatives à ce patrimoine familial diffèrent de celles adoptées dans les

autres provinces du Canada en ce que les conjoints ne peuvent renoncer à leur application au moment de leur mariage. Il ne leur est possible de renoncer au partage du patrimoine familial qu'au moment de la séparation, du divorce ou du décès. Seuls les conjoints mariés avant l'entrée en vigueur des articles du Code civil du Québec sur le patrimoine familial peuvent signer une convention devant notaire prévenant l'assujettissement à ces dispositions.

En plus d'introduire un régime primaire, soit le patrimoine familial, la nouvelle législation modifie les règles relatives à la prestation compensatoire en permettant à un conjoint, qui a collaboré régulière-

ment à l'entreprise de son époux, de demander durant le mariage une telle prestation dès la fin de la collaboration, si elles est provoquée par l'aliénation, la dissolution ou la liquidation volontaire ou forcée de l'entreprise. De plus, elle apporte des changements à certaines règles de la société d'acquêts et, enfin, elle introduit une nouvelle notion, soit la survie de l'obligation alimentaire en cas de décès du débiteur alimentaire.

En vertu de l'article 462.1 du Code civil du Québec, le patrimoine familial est formé de certains biens des époux, sans égard à celui des deux qui en détient le droit de propriété. Toutefois, aux fins du calcul de la valeur nette partageable, la propriété des biens acquis par l'un ou l'autre des conjoints conserve toute son importance. Suivant l'article 462.2 du Code civil, le patrimoine familial est composé essentiellement des biens suivants:

- la résidence principale de la famille;
- la résidence secondaire de la famille;
- les droits qui confèrent l'usage d'une résidence familiale ou d'une résidence secondaire;
- les meubles affectés à l'usage du ménage qui garnissent ou ornent la résidence principale ou secondaire;
- les véhicules automobiles utilisés pour le déplacement de la famille;
- les droits accumulés durant le mariage au titre d'un régime de retraite;
- les gains inscrits durant le mariage au nom de chaque conjoint, en application de la Loi sur le Régime de rentés du Québec ou de programmes équivalents.

Son exclus du patrimoine familial, les biens échus à l'un des époux par succession, legs ou donation, avant ou pendant le mariage.

Le patrimoine familial étant un régime primaire et d'ordre public, il n'y a pas lieu de tenir compte du régime matrimonial du conjoint, puisque le patrimoine familial se constitue en dehors de tout régime matrimonial.

Quant aux autres biens qui font partie du régime

matrimonial, leur traitement fiscal advenant le changement conventionnel du régime ou sa dissolution provoquée par la séparation de corps, le divorce, l'annulation ou encore le décès, est le même que celui qui existait avant la loi 146, sauf en ce qui concerne la société d'acquêts. Il convient en effet de mentionner que le régime de la société d'acquêts a été modifié par cette loi afin d'établir un droit de créance lors du partage des acquêts.

Une fois l'établissement du patrimoine familial complété à une date déterminée, soit lors de la dissolution du mariage ou de la séparation de corps, la loi 146 prévoit un droit au partage égal de la valeur nette du patrimoine familial. D'une part, il est établi que ce droit au partage est un droit personnel consistant en un droit de créance équivalant à la moitié de la valeur partageable du patrimoine familial; il ne confère aucun droit réel, encore moins un droit de copropriété dans les biens faisant partie du patrimoine familial. D'autre part, ce droit personnel ne peut être assimilé à des aliments, car il vise essentiellement le partage d'un capital acquis au cours du mariage.

La valeur nette partageable du patrimoine familial est divisée en parts égales entre les époux ou entre l'époux survivant et les héritiers, selon le cas. L'exécution de ce partage peut avoir lieu en numéraire ou par dation en paiement. L'établissement d'un patrimoine familial ne constituant pas une copropriété indivise entre les époux pour les biens qui en font partie, le gain en capital résultant de la disposition de biens constituant le patrimoine familial ne sera imposable que pour le conjoint qui en détient le titre de propriété. Et, dans la mesure où les biens sont la propriété exclusive d'un seul conjoint, le gain ne sera pas partagé en parts égales entre les deux conjoints.

Le paiement en argent, que ce soit sous forme de paiement global ou de versements périodiques de la créance résultant du partage du patrimoine familial, n'est pas déductible pour le conjoint débiteur et n'a pas

à être inclus dans le calcul du revenu du conjoint créancier. Il en est de même pour un paiement en nature, qu'il soit effectué à même les biens du patrimoine familial ou pas. De plus, le paiement de la créance ne vient pas augmenter le coût fiscal des biens du patrimoine familial conservé par le conjoint débiteur.

Le paiement en nature par le transfert de la propriété de biens en faveur du conjoint créancier occasionne une disposition entre les mains du conjoint débiteur. Mais s'il s'agit d'un transfert entre vifs d'un bien en immobilisation, le paragraphe 73(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada prévoit qu'il n'y a

aucune incidence fiscale lorsque ce bien est transféré au conjoint ou à l'ex-conjoint en règlement des droits découlant du mariage.

Pour plus de certitude dans ces circonstances, le paragraphe 73(1.1) élargit les conditions d'application de ce roulement afin qu'il puisse être obtenu non seulement à la suite d'un transfert réel entre époux, mais aussi à la suite d'un transfert à un conjoint ou à un ex-conjoint résultant des dispositions prescrites d'une loi provinciale, d'un arrêté, d'une ordonnance ou d'un jugement rendu par un tribunal.

Claude Bérard, c.g.a.

## Une mention gagnante pour le Cercle des Fermières de Lac-Drolet



Au congrès régional tenu à Ste-Marie de Beauce, en juin, le cercle des fermières s'est vu décerner le trophée du cercle gagnant "Artisanat 90" avec un total de 482,9 points sur 500. Sur la photo du haut, nous apercevons (de gauche à droite): Mme Germaine Grenier qui a confectionné la chemise sport pour homme qui lui a valu un pointage de 98; Mme Yvette Lacroix qui a confectionné le tablier tissé et la mitaine à four (94) puis, le médaillon brodé (98,9) et les napperons en courte pointe (97); Mme Laurence Fortin, responsable du comité arts domestiques et Mme Pierrette Grenier qui a tricoté le centre de table qui lui a valu un 95. Photo du bas, des membres du cercle de Lac-Drolet fières de la mention "Cercle Méritant Lac-Drolet" pour les rapports de comités. De gauche à droite, nous retrouvons Mmes Claire Lapierre, trophée pour le comité culturel; Bibiane Faucher, mention pour "agriculture-consommation"; Germaine Grenier, mention pour le rapport de la présidente; Georgette Beaudoin, trophée pour les relations publiques; Yvette Lacroix, secrétaire; Laurence Fortin, mention pour "arts domestiques" et Rolande Therrien, trophée pour orientation.



**Un super grand coeur, ça se montre.**

Imaginez un monde où donner est un geste naturel, quotidien. Ou malgré des horaires chargés, on trouve moyen de consacrer temps et argent aux autres. Ou le geste qui aide va au-devant des besoins. Imaginez la satisfaction de faire partie de ce monde. Un super grand coeur, ça se montre.

**IMAGINEZ**

La générosité réinventée

**Sincères Remerciements**

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont témoigné de la sympathie, soit par des offrandes de messes, tributs floraux, affiliations de prières, visite au salon, assistance aux funérailles ou de quelque manière que ce soit, lors du décès de

**M. LORENZON GAGNON**  
décédé le 4 juin 1990  
à l'âge de 68 ans

Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.  
ses soeurs Antoinette et Aurore  
son frère Henri-Louis Gagnon

**REMERCIEMENTS**

Nous espérons que ce message saura vous dire à quel point nous avons apprécié votre sympathie, soit par offrandes de messes, cartes, tributs floraux, affiliation de prière, visite au salon, assistance aux funérailles ou de quelque manière que ce soit, lors du décès de mon époux et notre père

**LOUIS-PHILIPPE PARENT**  
survenu le 4 juillet 1990  
à l'âge de 73 ans

Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

**HABITEC 2000** C'est sûr et certain!  
Onze nouveaux propriétaires satisfaits à chaque semaine

Elite plan 2001 40' x 38' x 27' x 25' 2 c.c.  
Bain encastré, douche en coin  
47340 \$ livrée sur vos fondations

Confort, économie d'énergie, sécurité et coût d'entretien peu élevé. Bien établi depuis 1972 à St-Joseph de Beauce, HABITEC 2000 offre des maisons d'une construction supérieure. S.V.P. prendre rendez-vous. 15 superbes modèles 1991.

Concessionnaire autorisé

**Les Maisons de la Montagne enr.**  
444, chemin Rivard BROMPTONVILLE  
(819) 846-2286

**R. PARE EXCAVATION INC.** à Lac-Mégantic

Transport de: GRAVIER CONCASSÉ 0-3/4", 0-2 1/2"  
SABLE-TERRE À PELOUSE-GRAVIER BRUTE

POUR SOUMISSIONS DE FOSSE À PURIN OCTROYÉES OU AUTRES TRAVAUX D'EXCAVATION, ET SOLAGES DE TOUS GENRES.  
(Chemin boisé, travaux de remplissage, drainage forestier avec bucket spéciale en V)

PRIX DÉFIANT TOUTE COMPÉTITION.

**R. PARE EXCAVATION INC.**  
ST-LUDGER Bureau: 819 548-5274  
frais d'appels acceptés

## Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois

À la réunion régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois, tenue le 3 juillet 1990, les conseillers suivants étaient présents: Gilbert Lambert, Émery Blais, Michel Turcotte, Maurice McKenzie, Gilles Leblanc et Christian Hébert, formant quorum sous la présidence du maire Jean-Denis Turgeon.

### Équilibrage du rôle d'évaluation

- Attendu que l'écart entre les prix de vente et la valeur inscrite au rôle d'évaluation tend à augmenter considérablement;

- Attendu que la proportion médiane subit par le fait même une forte baisse;

En conséquence, il est proposé par Christian Hébert appuyé par Gilbert Lambert et résolu unanimement que le Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois demande au service d'évaluation de la MRC du Granit, de procéder à une équilibrage du rôle d'évaluation pour 1991;

Que cette équilibrage se fasse sur les types d'immeubles qui affectent le facteur médian;

Que ces changements

soient soumis au Conseil municipal avant d'être déposés au rôle 1991.

arrangements possibles.

### Règlement sur les ventes de garage

- Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 4 juin à la session régulière;

Il est proposé par Gilbert Lambert, appuyé par Émery Blais et résolu sur division que le règlement sur les ventes de garage portant le numéro 185-90 soit adopté;

Que ce règlement soit porté au Livre des Règlements.

Le conseiller Maurice McKenzie enregistre sa dissidence.

**Uniformes pour pompiers-volontaires** Proposé par Michel Turcotte, appuyé par Émery Blais et résolu unanimement que le conseiller Christian Hébert soit autorisé à acheter les uniformes et équipements nécessaires pour les pompiers-volontaires selon le budget alloué aux prévisions budgétaires, pour répondre aux normes de la CSST.

## Cours de formation d'agents de pastorale

**Représentant à la Chambre de Commerce** Proposé par Gilbert Lambert, appuyé par Michel Turcotte et résolu unanimement que le conseiller Maurice McKenzie soit le représentant de la Municipalité sur le comité de la Chambre de Commerce Lac-Mégantic.

**Système de climatisation** Proposé par Michel Turcotte, appuyé par Émery Blais et résolu unanimement que le conseiller Gilles Leblanc soit autorisé à faire l'achat d'un système de climatisation pour le bureau municipal.

**Questions du public** Le règlement interdisant les coupes à blanc a été discuté. Le Conseil municipal en fera la révision lors de l'élaboration du plan et des règlements d'urbanisme pour se conformer au Schéma d'aménagement de la MRC.

**Demande au CLSC pour obtenir les services d'un médecin** Proposé par Gilles Leblanc, appuyé par Michel Turcotte et résolu unanimement que le Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois demande au CLSC Maria Thibault de Lac-Mégantic de faire des démarches afin de pouvoir obtenir des services de santé dans la Municipalité même par la présence d'un médecin;

Que le Conseil municipal fournisse un local adéquat à cet effet;

Que le Conseil municipal ait une rencontre avec Monsieur Jocelyn Ouellet du CLSC et un médecin intéressé pour discuter des

En mai dernier, dans la zone St-Joseph, 26 personnes ont terminé leur formation (2 ans) d'agents de pastorale. Ces cours se sont donnés à raison de 900 heures. Ces étudiants (tes) avaient un projet pastoral à réaliser au cours de la 2e année. Ce groupe a fourni beaucoup d'efforts mais, a aussi fait preuve de dynamisme et joie de vivre à travers les nombreuses heures de cours.

Le groupe venait des différentes paroisses de la Zone de Charlevoix: Gemma Frober, Monique Colette de La Patrie, Madeleine Robit, Anne-Marie Lacourse, Gisèle et Ernest Boulay, Béatrice Delage, Sylvie Guillette et Marie-Blanche Desautels, de Notre-Dame-des-Bois: Claire Turgeon, Edith Charbonneau, Irène Pelchat, Gilberte et Jean-Charles Lavigne, Jean Blais, Thérèse Roy, Roland St-James, Gisèle Lambert et Hélène Brodeur, de Val-

Racine, Denise et Michel Brodeur et Marielle Duquette, de Woburn: Séraphin Allard, François Choquette, Lorraine Tarfil et Denise Chouinard.

Bravo pour la persévérance et l'engagement de ces paroissiens et paroissiennes. Merci à toutes les personnes qui les ont encouragés et soutenus tout au long de ces deux années.

**DANGER**

**BOMBE A RETARDEMENT**

En forêt, le feu couve parfois plusieurs heures avant d'éclater. C'est une bombe à retardement. Ne l'amorcez pas!

VOIRE SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE CONSERVATION

**CONSULTATION PRÉVENTION DEPISTAGE INFORMATION**

**LE CENTRE RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE DEPISTAGE ANONYME DU SIDA**

Tél.: 819/820-SIDA  
1-800-363-7373

**Cathy's Place**

**2 pour 1 à 13.95 v.s.**

LES MARDIS ET MERCREDIS SOIRS  
POULET-FRUITES de MER - BOEUF - PORC  
RTE 27, STRATTON, ME.  
30 min. de la Frontière Rés.: (207) 246-2922

## AGENDA communautaire

### Marsboro

Le club de l'Âge d'Or de Marsboro organise une soirée dansante le dimanche 16 septembre, entre 19h et 22h, au local du club. Tous les amis de la paroisse et des paroisses voisines sont les bienvenus. Orchestre au programme.

### Lac-Drolet

Les membres du Cercle de Fermières de Lac-Drolet sont invités à leur première réunion de l'année qui se tiendra le mercredi 12 septembre, à 19h30, à la salle municipale de l'endroit. Au programme: présentation de la programmation de l'année, compte-rendu du congrès provincial et concours du mois (artisanat au choix). La rencontre sera clôturée par un goûter. Bienvenue à toutes les personnes qui désiraient joindre notre mouvement.

### Nantes

Un cours portant sur l'alimentation naturelle sera dispensé prochainement à la salle municipale de Nantes. Les personnes intéressées peuvent le faire savoir en communiquant avec la responsable au 547-3635 (après 16h).

### Lac-Mégantic (cours de danse)

Des cours de danse seront prochainement dispensés à la loge des Mooses, rue Laval-Nord, à Lac-Mégantic, le lundi 10 septembre, à 19h. Ces cours pour la danse en ligne ou de groupe seront offerts par Mme Simone Vigneault. On peut obtenir des informations additionnelles en signalant les numéros suivants: 583-4333 (loge des Mooses) ou 583-3565 (Mme Vigneault) [Pub.]

Le Cercle L'assomption 721 des Filles d'Isabelle de Lac-Mégantic entreprend une nouvelle année qui débutera par la tenue de l'assemblée mensuelle. Celle-ci sera présentée le mardi 11 septembre, à 19h30, au sous-sol, de l'église Ste-Agnès. Au programme: compte-rendu du dernier congrès, élections et installation du nouveau conseil. On vous attend en grand nombre.

Il y aura assemblée de l'AFEAS de Fatima le mardi 11 septembre, à 19h30, au sous-sol de l'église Notre-Dame de Fatima. Le mot de bienvenue de la présidente sera suivi de l'assemblée régulière mensuelle. Aussi, la carte de membre sera disponible pour celles qui n'ont pas encore renouvelé la leur. Bienvenue à toutes.

Le 10e anniversaire de fondation du chapitre local des Femmes Mooses sera souligné le 22 septembre prochain. Toutes celles qui ont reçu une invitation à cette belle fête ont jusqu'au 3 septembre pour faire parvenir leur réponse confirmant leur présence. Disons qu'un punch sera servi à l'entrée le 22 septembre et celui-ci sera suivi d'un copieux repas et d'une soirée dansante avec remise de cadeaux. Nous vous attendons nombreuses accompagnées des époux ou amis. Pour plus d'informations, il suffit de signaler les numéros suivants: 583-2109 ou 583-0637.

**LA SOIRÉE DU GROS "BUCK" MOLSON**

LUNDI LE 24 SEPTEMBRE À 19h00 AU CLUB ARAMIS 3162 LAFONTAINE ORGANISÉE PAR LE CLUB CHASSE ET PÊCHE LAC-MÉGANTIC

ADMISSION: 10.00\$  
BILLETS EN VENTE CHEZ MEGANTIC SPORTS, CANADIAN TIRE, BOUTIK ELECTRIK et AU CLUB ARAMIS

NOTE: CANADIAN TIRE OFFRE 10% DE RABAIS À L'ACHAT DE MUNITIONS À PRIX RÉGULIER À TOUS LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE LAC-MÉGANTIC DANS LA SEMAINE DU 10 AU 15 SEPTEMBRE PROFITEZ DE L'OCCASION POUR EN FAIRE BONNE PROVISION

Le rendez-vous des amateurs de la nature

## De tout un peu...

Le gouvernement du Québec a décidé de créer sa propre taxe TPS. Le Québec devient la première province à harmoniser son système avec celui d'Ottawa. Dès le 1er janvier 1991, les Québécois devront verser une taxe globale de 15 pourcent pour se procurer la plupart des biens de consommation.

Selon des documents obtenus en vertu de la Loi d'accès à l'information, plus d'un demi milliard de dollars ont été dépensés pour les voyages des fonctionnaires fédéraux au cours de l'année 1989-1990.

Le prix du pétrole a commencé à baisser à la suite de la décision des pays producteurs de pétrole d'augmenter leur production pour maintenir les cours à un niveau raisonnable durant le conflit au Golfe.

L'Outaouais est aux prises avec la pire épidémie de rage jamais relevée chez les animaux de la région. L'épidémie serait probablement reliée à un phénomène de surpopulation chez les renards de l'Outaouais.

Le conseil des ministres du Québec a donné le feu vert à la mise en place d'une véritable police de la route qui comptera au moins 500 employés qui s'ajouteront aux agents de la Sûreté du Québec.

Le ministre Sam Elkas n'est plus ministre des Transports du Québec. Il a été remplacé par le ministre d'État aux transports, M. Yvon Vallières.

Selon le président de la Société des alcools du Québec, la Société n'est plus et ne sera probablement plus la vache à lait du gouvernement. La SAQ vient de connaître la pire année de son existence, avec seulement un pour cent de l'augmentation de ses revenus.

La Société Hydro-Québec a vu son bénéfice net diminuer substantiellement au cours des six premiers mois de l'année 1990.

Après vingt ans de négociations et quelques 235 millions de dollars plus tard, le dossier de l'expropriation des terres de Mirabel est enfin clos selon l'annonce de la Société immobilière du Canada.

La crise du Golfe Persique amène une hausse du prix de l'essence qui se fera sentir au Québec. Le Canada, parmi les pays industrialisés, demeure le deuxième pays, après les U.S., où le prix de l'essence est le moins cher.

Les principales compagnies aériennes ont proposé une hausse des tarifs de cinq à huit pourcent pour compenser l'augmentation des coûts des carburants qui résulte de la crise du Golfe.

Les électeurs de Laurier-Sainte-Marie ont élu, par une écrasante majorité, le candidat indépendant Gilles Duceppe qui est appuyé par le Bloc québécois de Lucien Bouchard.

Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a décidé de faire appel à l'armée pour relever la Sûreté du Québec de sa mission de surveillance ax barricades de Châteauguay et d'Oka.

Selon des calculs sommaires, l'été indien, comme on appelle la crise d'Oka, pourrait coûter jusqu'à 100 millions \$.

Service **Bell-eau-clerc inc.**

YVAN BELLAVANCE prop.

- VENTE
- RÉPARATION
- TRAITEMENT D'EAU
- POMPES À EAU
- POMPES PUISARDS

**583-4167**

3655, St-François-Xavier Lac-Mégantic

# Carnet social



Lambton J.C. - Bernard Bonjour! Je m'appelle Mélanie; je suis née le 11 octobre 1988 et je suis le premier enfant de Lyne Bureau et Mario Bernard de La Guadeloupe. Je suis la petite-fille de M. et Mme Benoit Bureau de Lambton et M. et Mme Dominique Bernard de St-Evariste. Parrain et marraine Gaëtan Therrien et Claudette Bureau de Terrebonne.

## Intro-Travail

VOUS AVEZ DE LA DIFFICULTÉ À TROUVER UN EMPLOI?

Communiquez avec nous  
0-819-583-2081 (frais virés)

★ ★ C'EST GRATUIT ★ ★



**BREAULT-BOUCHARD** Le 25 novembre 1989 fut célébré le mariage de Carole Breault fille de Gilles Breault et Diane Langlois à Sylvain Bouchard fils de Claude Bouchard et Nicole Roberge. Les nouveaux époux demeurent à Notre-Dame des Bois. Félicitations!



**GUAY-GOSSELIN** Le 23 juin 1990, en l'église Ste-Agnès de Lac-Mégantic, a été célébré le mariage de Dany Guay fille de Diane Hallée et Normand Guay à Mike Gosselin fils de Charlotte Bélanger et Rolland Gosselin, tous de Lac-Mégantic. Les nouveaux époux demeurent à Granby. Félicitations!

## 50 ans de mariage



Angus Morrison et Marie-Claire Martin de Marsboro, ont célébré leur 50e anniversaire cet été avec leur famille. Leurs enfants et petits-enfants sont venus de tous les coins du pays pour assister aux festivités. D'Ottawa: Heather McCarrey; de Winnipeg: Margaret et Lorraine; de Montréal: Robert; de Marsboro: Louise Carlevaris; de Vancouver: Richard; et Glenn de Toronto n'a pu y assister. Félicitations!

## MARIAGES À COOKSHIRE

**CHARRON-LABRECQUE** - Samedi le 16 juin 1990 a été célébré le mariage de Carole Charron, fille de Thérèse Jacques et Charles-Émile Charron, de Cookshire, et de Victor Labrecque, fils de Marguerite Smith et de feu Laurent Labrecque. Les nouveaux époux demeurent à Sawyerville. Félicitations!

**BOUTIN-PAGEAU** - Le 16 juin 1990 fut béni le mariage de Sylvie Boutin, fille de M. et Mme Fernand Boutin, de Cookshire, et de Jacques Pageau, fils de Germaine Giroux et de Jean-Thomas Pageau, de Cookshire. Félicitations!

**PICARD-LECLERC** - Le 23 juin en l'église de Stratford, fut béni le mariage de Line Picard, fille de Hélène Lessard et Jean-Marie Picard, de Stratford, à François Leclerc, fils de Colette Gleisse et Claude Leclerc, de Cookshire. Félicitations!



M. et Mme Édouard Charrier de Lac-Mégantic, ont célébré le 16 juin dernier, leur 50 années de vie à 2, en présence de leurs enfants Lise, Jean, Marcel, Diane, Réal, Suzanne, Lucie, Thérèse ainsi que gendres et belles-filles, petits-enfants et arrière petits-enfants. Le couple s'était épousé le 15 février 1940. Félicitations!

## Toujours très alerte à 99 ans!



Au Centre Hospitalier Lac-Mégantic, le 31 août dernier, les travaux d'agrandissement ou le beau temps qu'il faisait à l'extérieur n'étaient pas les seuls sujets de discussions dans les corridors. Un autre sujet retenait l'attention, soit le 99e anniversaire de naissance de Mme Julia Brault. Native de Woburn, cette bénéficiaire de l'unité des soins prolongés est d'une lucidité remarquable. "Toujours très alerte, Mme Brault est une bonne vivante", nous disait Victorin Fortin qui est infirmier et assistant du chef de département. Pour souligner son anniversaire, plusieurs proches se sont déplacés pour, notamment, lui offrir des fleurs, ses préférées qu'elle a reconnues d'ailleurs. Sur la photo, nous retrouvons quelques nièces, une belle-soeur et un arrière petit neveu qui sont venus lui rendre visite. Nous retrouvons Sr Thérèse Choquette (nièce), Éva Brault (belle-soeur), Madeleine Choquette (nièce), Colombe Grondin (nièce), Laura Brault-Robert (petite nièce) et Éric Lemieux, un arrière petit neveu.



Louise Tanguay  
maître coiffeur

### Salon chez Louise

#### Coiffure pour dames

- Coupes avant-gardistes • Brushing
- Permanentes • Mini-vagues • Coloration

Spécialités: REFLET - BALAYAGE - MÈCHES  
3304 Victoria 583-3396

## 10<sup>e</sup> RALLYE AUTO

organisé par le Club FOLLY VAN inc.

Date: SAMEDI 22 SEPTEMBRE

Endroit: CENTRE MGR BONIN

Départ: À compter de 9h00 a.m.

PRIX de PARTICIPATION • TROPHÉES AUX 5 PREMIÈRES POSITIONS

pour informations 583-0160

# Une 6e levée de fonds pour la Fondation de la Maison Paternelle

**N.D.L.R.:** Nous reproduisons cette semaine un texte paru dans notre dernière édition, texte qui a été considérablement modifié lors d'une opération à la salle de montage. Toutes nos excuses auprès des lecteurs et des responsables de la Fondation de la Maison Paternelle.

Initiée en 1985 par le regretté Fernand Grenier, la Fondation de la Maison Paternelle en sera prochainement à sa 16e levée de fonds annuelle qui s'articulera sur tout le territoire de la MRC du Granit, du 17 au 22 septembre inclusivement.

**Yves Bellefleur**

L'objectif pour cette 6e collecte est de 30 000 \$ mais la directrice du centre d'hébergement régional, Mme Raymonde Lagueux, avoue qu'il s'agit d'un objectif très conservateur. Elle

mise beaucoup sur la générosité de la population régionale pour atteindre le chiffre de 35 000 \$. "C'est très possible", disait-elle.

La levée de fonds 1989 avait permis de recueillir plus de 32 700 \$, une augmentation de 15% par rapport à l'année précédente. Cette tendance est observée depuis la première levée de fonds, il est donc légitime d'espérer recueillir 35 000 \$ pour la prochaine collecte.

Pour réunir cette somme, le conseil d'administration de la Fondation peut compter sur une armée d'environ

300 bénévoles qui ont accepté de solliciter la générosité de leurs concitoyens.

Pour la campagne 1990, tous les clubs de l'âge d'or de la région ont été approchés pour collaborer et la réponse a été très positive:

20 clubs apportent leur support.

## DES INTÉRÊTS SUR LE CAPITAL

À ce jour, la Fondation de la Maison Paternelle a recueilli pour un peu plus de 130 000 \$ dans le milieu. Un faible montant -- environ 22 000 \$ -- a jusqu'à maintenant été réinvesti dans l'acquisition de différents équipements que ne peuvent pas toujours subventionner le Conseil régional de la santé et des services sociaux et le ministère.

On a d'abord procédé à l'acquisition du système

d'appels d'urgence pour personne âgées à domicile (Argus). La Fondation a aussi contribué à améliorer l'accessibilité des résidents du HLM de la rue Crémazie vers le Centre de jour de la Maison Paternelle de Lac-Mégantic.

Dans un troisième temps, la Fondation a financé l'acquisition d'équipements de physiothérapie qui bénéficieraient aux résidents des centres d'accueil et aux clients du Centre de jour. "Enfin, une partie des agents réinvestis par la Fondation a permis de décentraliser les services du Cen-

tre de jour vers la plupart des municipalités du territoire du Granit", nous disait Mme Lagueux.

"Mais, ce qui est bon à retenir, c'est que la majeure partie des fonds recueillis sont placés dans un établissement financier et ce placement génère des intérêts sur le capital."

La Fondation se donne encore 5 ans pour atteindre son objectif de 200 000 \$, alors qu'il est actuellement à 115 000 \$. "Ce fonds, disait Mme Lagueux, permettra de générer, à long terme, des intérêts sur pla-

cements qui seront très considérables."

Cette année, la présidence d'honneur de la campagne '90 de la Fondation a été confiée à l'ex-député créditiste Henry Latulippe qui est avantageusement connu en région.

La Fondation compte également sur le travail de représentation de deux autres personnalités pour mousser sa campagne 1990, soit, son président, M. Hubert Dostie de Lambton et son vice-président, M. Jacques Leblanc de Lac-Mégantic.

## Résultats des collectes antérieures...

PAROISSES	POPULATION	RECETTES	
		1988	1989
AUDET	810	376,00 \$	414,00 \$
COURCELLES	990	784,00 \$	1 198,50 \$
FRONTENAC	1 430	1 607,75 \$	2 030,50 \$
LAC-DROLET	1 180	1 127,50 \$	1 258,00 \$
LAC-MÉGANTIC	5 900	12 231,32 \$	13 467,92 \$
LAMBTION	1 560	6 328,40 \$	7 399,75 \$
MARSBORO	429	296,00 \$	330,00 \$
MILAN	230	195,00 \$	152,00 \$
NANTES	1 241	226,65 \$	549,00 \$
N.-D. DES BOIS	580	133,00 \$	341,10 \$
PIOPOLIS	360	473,00 \$	310,50 \$
STE-CÉCILE	870	640,00 \$	716,00 \$
ST-ROMAIN	690	668,00 \$	1 294,00 \$
ST-SÉBASTIEN	790	1 252,00 \$	1 809,00 \$
STORNOWAY	570	265,00 \$	255,00 \$
STRATFORD	750	677,00 \$	405,00 \$
VAL-RACINE	120	112,00 \$	102,00 \$
WOBURN	830	1 044,50 \$	682,25 \$
ST-LUDGER	1 420		
M.R.C. DU GRANIT			
<b>TOTAL</b>	<b>20 750</b>	<b>28 437,37 \$</b>	<b>32 715,37 \$</b>

# Épargnez 33%

**RADIAL TOUTES SAISONS DE PREMIER CHOIX VECTOR FLANC BLANC**

Dimension	Prix de solde	Dimension	Prix de solde
P155/80R13	66,99*	P205/75R15	104,51*
P185/80R13	87,09	P215/75R15	108,53
P185/75R14	90,44	P235/75R15	119,92
P195/75R14	92,45	P185/70R14	101,83
P205/75R14	97,81	P205/70R14	107,19

## Épargnez 25%

**RADIAL DE LUXE GRAND TOURISME EAGLE GA**  
LETTRES NOIRES DENTÉES

Dimension	Prix de solde
P195/70R14	110,99*
P215/60R14	119,99
P215/65R15	126,74
P215/60R16	127,49
P235/55R16	149,24

## Épargnez 25%

**RADIAL HAUTE PERFORMANCE LE MOINS CHER EAGLE ST**  
LETTRES BLANCHES DESSINÉES

Dimension	Prix de solde
P175/70R13	77,99*
P205/70R14	97,49
P215/60R14	98,24
P225/70R15	109,49
P215/65R15	103,49
P245/60R15	118,49

# Rabais de 25% à 33%

**LE FAMEUX RADIAL DE PLUIE CUSTOM POLYSTEEL**

Dimension	Prix de solde
P155/80R13	43,54*
P175/80R13	53,99
P185/80R13	54,74
P185/75R14	54,93
P195/75R14	56,27
P205/75R14	58,95
P205/75R15	61,63
P215/75R15	71,99
P225/75R15	76,48
P235/75R15	73,02

## Épargnez 25%

**RADIAL TOUTES SAISONS ARRIVA FLANC BLANC**

Dimension	Prix de solde
P155/80R13	53,99*
P165/80R13	62,99
P195/75R14	75,74
P205/75R15	86,24
P235/75R15	97,49
P185/70R14	83,99
P205/70R14	88,49

## COMPAREZ -

**RADIAL TOUTES SAISONS À BAS PRIX COURANT S4S FLANC BLANC**

Dimension	Bas prix courant
P155/80R13	44,99*
P195/75R14	59,99
P205/75R14	68,99
P205/75R15	68,99
P215/75R15	72,99
P225/75R15	81,99

Le solde sur les Vector et les Polysteel sera en vigueur jusqu'à épuisement des stocks. Les autres prix resteront en vigueur jusqu'au 6 octobre. Contactez-nous pour connaître les prix des dimensions de pneus non inscrites.

# GOOD YEAR

JE COMPTE SUR TOI

PNEUS • RESSORTS • GRAISSAGE • CHANGEMENT D'HUILE

# Centr O Pneus

6232 SALABERRY LAC-MÉGANTIC **583-1614**

De 8 h 00 à 17 h 30 en semaine  
Samedi: de 8 h 00 à 12 h 00  
(pour une période indéterminée)

**Salon Sylvie**  
**COIFFURE**  
**ELLE ET LUI**  
4929 PAPINEAU  
LAC-MÉGANTIC  
583-5581

Sylvie Mercier  
Maître Coiffeur

Tél.: (819) 652-2031

LES EXCAVATIONS

**ANDRÉ FILLION INC.**

- Gravier • Excavation • Terrassement
- Travaux agricoles octroyés
- Champs d'épuration • Fausse septiques

195, rang 10 ST-SÉBASTIEN

# L'importée qui s'est vendue le plus rapidement dans toute l'histoire automobile.



EN PRIMEUR, LA EXCEL 1991.

HYUNDAI ANNONCE QU'ILS ONT VENDU UN MILLION DE VOITURES EN AMÉRIQUE DU NORD, EN MOINS DE CINQ ANS. INCROYABLE, CONSIDÉRANT QUE TOYOTA, NISSAN ET MÊME VOLKSWAGEN ONT MIS QUINZE ANS POUR ATTEINDRE CE CHIFFRE.

En seulement 5 ans, la Hyundai est devenue une des voitures importées les plus populaires sur nos routes. Ce n'est rien de surprenant quand on pense que les versions à trois, quatre ou cinq portes de la Excel font partie de la gamme Hyundai.

Avec son profil élancé et aérodynamique, ainsi que son moteur économique de 1,5 litre à injection multipoints contrôlée électroniquement, la Excel 1991 offre beaucoup d'avantages.

Dès qu'on y prend place, on ressent immédiatement cette impression de confort et de sécurité. Et elle offre plus d'équipement standard que toute autre voiture de sa catégorie.

Mais elle a quelque chose de plus, qui ne se voit pas. La tranquillité d'esprit.

En effet, chaque nouvelle Excel est assortie d'une garantie de 3 ans/60 000 km, de pare-chocs à pare-chocs, sans franchise, ainsi que d'une garantie de 5 ans/100 000 km sur les composants principaux.

Cependant, la meilleure façon de découvrir pourquoi Hyundai est l'importée qui s'est vendue le plus rapidement dans toute l'histoire, c'est encore de faire l'essai d'une Excel vous-même. Quand vous l'aurez essayée, l'histoire ne pourra que se répéter.

**HYUNDAI**

Auto Le Granit Inc.  
4094 Laval  
Lac Mégantic 583-5455

# Socio-culturel

## Johanne Blouin et les plus grands poètes

Un an après le lancement de son premier album original, Johanne Blouin offre à Lac-Mégantic son premier spectacle solo à l'Auditorium de la polyvalente Montignac, le samedi 15 septembre, à 20h30.

Pierre Paquet  
(collaboration spéciale)

Merci Félix fut une aventure extraordinaire qui commença en juin 1987 qui nous permit de redécouvrir un de nos plus grands poètes.

Pierre Flynn, Jean-Pierre Ferland, Eddie Marnay, Charles Aznavour et Michel Rivard lui ont offert des chansons inédites à la mesure de son talent.

Le petit bonheur, J'aurais voulu te dire bien sûr mais aussi, C'est pas ce que tu crois, L'air du désir, Ailleurs, Rivière, Pousse la porte, Coeur traqué, Bébé lune, Une autre fois, Mea culpa, Dors Caroline, quelques-unes des chansons qui sauront vous séduire à l'occasion d'une soirée inoubliable.

Avec les plus beaux mots et les meilleurs auteurs, elle nous offre un spectacle plein de chaleur et d'émo-

tions.

Venez nombreux découvrir une des grandes interprètes du Québec et vous faire bercer par le son mélodieux de sa voix.

Il nous reste de très bonnes places. Les billets sont présentement en vente à la Librairie Emma, Au coin du disque et à la Pharmacompte Jean Coulu.



**TÊTE**  
COUTURE

3680 St-Alphonse  
Lac-Mégantic  
G6B 1M9

Francine Maranda Comtois  
(819) 583-4403

### AUX SOCIÉTAIRES DE LA CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DE FATIMA

## MESSAGE du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame, monsieur,

Depuis près de deux ans, nous sommes confrontés à la plainte de M. Richard Théberge, logée à l'encontre de son congédiement du 16 septembre 1988.

#### ÉVITER LA CONTROVERSE

En dépit de la gravité des décisions que nous avons eues à prendre, nous avons été soucieux d'éviter le plus possible la controverse; cela autant par respect pour les personnes en cause que par déférence pour les tribunaux saisis de l'affaire.

Nous avons convenu, au conseil d'administration, de ne pas porter le débat sur la place publique puisque normalement ce genre de dossier relève de la régie interne de l'entreprise.

#### REBONDISSEMENTS ET CONCLUSION

Compte tenu de tous les rebondissements que cette affaire a connus, les membres du conseil d'administration croient opportun maintenant, d'informer les sociétaires sur les grandes étapes et la conclusion de ce dossier.

#### HISTORIQUE

##### Première étape (janvier à juin 1989)

- Lors des premières auditions de la plainte en janvier 1989, la caisse entreprend de faire la preuve des motifs du congédiement.
- L'arbitre est plutôt saisi d'une objection portant sur la procédure suivie lorsque Richard Théberge avait été suspendu et finalement congédié.
- De cette façon, la preuve ne fut pas présentée et la première décision de mai 1989 est rendue sur la seule question de procédure et non sur les motifs du congédiement.

##### Deuxième étape (juillet à décembre 1989)

- Comme la Caisse croit qu'elle ne peut être forcée de réintégrer Richard Théberge sans qu'elle ait pu présenter cette preuve, elle s'adresse à la Cour Supérieure en juin 1989 afin de faire déclarer que la procédure suivie était légale et qu'un arbitre entende la preuve des motifs.
- En novembre 1989, le juge Jean-Louis Péloquin de la Cour supérieure annule la première décision de l'arbitre et ordonne que cette audition ait lieu.
- L'arbitre qui avait reçu le mandat de la Commission des normes du travail décide de poursuivre dans le dossier et convoque à nouveau les parties.
- Pendant ces mois, la Caisse soumet des offres substantielles à Richard Théberge en vue d'un règlement hors cour. Il les refuse.

##### Troisième étape (janvier à mai 1990)

- Les auditions débutent le 15 janvier 1990 et se terminent le 23 mai 1990. Au total, quatorze (14) jours complets sont nécessaires pour entendre les vingt-six (26) personnes appelées, soit par l'une, soit par l'autre partie pour rendre témoignage, la plupart des témoins avaient eu à travailler avec Richard Théberge à la Caisse Populaire.
- Ces auditions sont publiques et tenues soit au Palais de Justice de Lac-Mégantic, soit au Club de golf ou encore à la salle des Chevaliers de Colomb.
- Tous les témoignages et les plaidoiries sont enregistrés et transcrits sur 2757 pages de notes sténographiques.

##### Quatrième étape (juin 1990 à aujourd'hui)

- L'arbitre prend la cause en délibéré pendant les mois de juin et juillet 1990 et rend sa décision le 3 août 1990. Cette décision comprend 41 pages.
- Après avoir entendu la preuve, analysé les 34 documents produits lors des auditions et révisé les notes sténographiques, l'arbitre rejette la plainte de Richard Théberge.
- Essentiellement, l'arbitre relève qu'en raison de l'évolution de la Caisse au cours des années 1984 à 1988, Richard Théberge ne pouvait plus répondre aux exigences de sa tâche et que la Caisse a tout tenté pour lui faire une place et le maintenir à son emploi. Il n'a pas su profiter de ces aménagements particuliers et s'est plutôt appliqué à développer une attitude négative et a refusé de collaborer avec son supérieur, adjoint-conseil, ce qui a empêché la poursuite du lien d'emploi.
- Sans aller dans les détails, nous reproduisons ce commentaire de l'arbitre:

"Peu d'entreprises auraient toléré aussi longtemps les agissements du plaignant,"

#### REGARD SUR L'AVENIR

Enfin, nous considérons que ce dossier a trop largement affecté les opérations de la Caisse. Nous exprimons le souhait que la décision arbitrale soit le point final à cette affaire malheureuse sur laquelle nous n'entendons plus revenir. Nous réitérons la volonté de la Caisse et de l'ensemble de son personnel d'offrir à tous un service de qualité. Nous entendons assurer une présence rayonnante dans notre communauté et servir adéquatement NOS SOCIÉTAIRES.

Robert Roy, président  
Conseil d'administration  
Caisse Populaire Notre-Dame de Fatima



Du 11 au 30 septembre  
Célébrez notre  
**1<sup>er</sup> anniversaire**

Le soir, optez pour  
l'ASSIETTE de FRUITS de MER

- Sole
- Moules
- Langoustines
- Cuisses de grenouilles
- Flétans
- Crevettes
- Pétoncles

Prix  
1<sup>er</sup> anniversaire **15,95\$**

**RESTAURANT** 3550  
boul. Stearns  
Lac-Mégantic

# L'Aubergine

**Le DÉJEUNER**

- Du lundi au vendredi à compter de 6h30
- Le samedi et dimanche déjeuner régulier à compter de 8h00
- Le dimanche BUFFET FAMILIAL (à volonté) de 11h00 à 13h30

Faites vous-mêmes vos roties sur le grill - 5 variétés de pain

Pour réservation  
**583-4350**



# SERVICE de L'ÉDUCATION des ADULTES LAC-MÉGANTIC

## FORMATION GÉNÉRALE

### TEMPS PARTIEL

Au choix: 2 soirs = 6H  
4 soirs = 12H  
5 soirs = 15H

De 19Hrs à 22H30

**FRANÇAIS:** Lundi - Mercredi - Vendredi  
**MATHS:** Mardi - Jeudi  
**ANGLAIS:** Mardi - Mercredi  
**SCIENCES:** Mardi - Jeudi (N.B. si 15 personnes)

Hypothèse I: Les "anciens et anciennes" engagés (ées) dans un plan de formation s'inscrivent immédiatement (Début des cours: 10 Septembre 1990)

Hypothèse II: Ceux et celles qui voudraient s'inscrire sans avoir leur plan de formation doivent d'abord avec l'aide de nos "professionnelles" et professionnels de l'Évaluation de l'Information scolaire faire une Mise à Jour d'un Plan de Formation

A) Prendre rendez-vous avec un(e) Conseiller(ère) en communiquant avec le Service de l'Éducation des Adultes

B) Dans la majorité des cas: Passer des Tests de Classement en Français et en Anglais.

N.B.: L'inscription est continue  
L'enseignement est individualisé  
Le rythme d'apprentissage = le vôtre  
Coût: 45.00\$ semestre  
Cahiers au frais de l'Étudiant  
Groupe: 20 Personnes

### TEMPS PLEIN

**(25H semaine) Du Lundi au Vendredi Centre Montignac**  
**FRANÇAIS ANGLAIS MATH**

Hypothèse I: HORAIRE (soir) P.M. 16H05 à 18H10  
Soir: 19H10 à 22H30

Hypothèse II: HORAIRE (de jour) A.M. 9H00 à 12H15  
P.M. 13H30 à 15H45

CONDITIONS: Avoir 16 ans et plus.  
Ne pas être inscrit "au régulier" (30 septembre '90)

COÛTS: 45.00\$ Semestre  
Cahiers au frais de l'Étudiant(e)

DEBUT DES COURS: Septembre 1990  
Enseignement individualisé  
Entrée Continue  
Sortie variable  
Fin des cours '90-'91: Juin 1991  
Groupe de 20 personnes

## FORMATION PROFESSIONNELLE

### TEMPS PARTIEL

Profitez de cette offre de service de COURS PROFESSIONNELS à des taux encore raisonnables.  
45.00\$ au lieu de 180.00\$ ou 225.00\$.

N.B. Tous les cours non prévus à la présente offre de service devront s'AUTOFINANCER Pour '90-'91

Groupe Minimum: 15 personnes  
Règle: 1er arrivé, premier servi.  
Horaire: 19H00 à 22H30

**DACTYLO:** (60H) Lundi-Mercredi.  
**TENUE DE LIVRES:** (60H) Mardi-Jeudi  
**INITIATION À L'INFORMATIQUE:** (30H) Lundi-Mercredi  
**TRAITEMENT DE TEXTES:** (60H) Lundi-Mercredi.

**ÉRABLIÈRE:** (Mise en marche) (30H) (selon clientèle)  
**MÉCANIQUE DE MACHINERIE AGRICOLE:** (30H) (selon clientèle)  
**PEPINIERISTE:** (90H) (selon clientèle)

**ACCUEIL ET TOURISME:** (45H) (selon clientèle)  
**SÉCURITÉ DE CONSTRUCTION:** (30H) selon demande.  
**SÉCURITÉ INCENDIE:** (Bloc A: 75 H) selon entente avec les Municipalités intéressées)

**UTILISATION DES PESTICIDES:** (sur demande)

N.B. Inscription: 180.00\$ 30 Hrs  
225.00\$ 45 Hrs  
Examens 40.00\$



### INSCRIPTION IMMÉDIATE ET CONTINUE

Début de cours pour les anciennes et les anciens: **10 Sept. '90.**

EN PERSONNE: Polyvalente Montignac  
3409, rue Laval  
Lac-Mégantic, Qué.  
Local 1007  
(Entrée du Personnel)

PAR TÉLÉPHONE: (819) 583-3300

#### HEURES DE BUREAU (Septembre 1990)

9H00 À 12H00	13H00 À 16H30	18H30 À 21H00
--------------------	---------------------	---------------------

### TEMPS PLEIN

#### D.E.P. COIFFURE PROFESSIONNELLE

**1350 HEURES PRÉ-REQUIS: SECONDAIRE IV (Français, Math, Anglais)**  
Hypothèse I: (De jour) Du lundi au vendredi 8H30 à 16H  
3 semestres: Sept. '90 à janv. '91  
Fév. '91 à juin '91  
Sept. '91 à janv. '92

Hypothèse II: (De soir) Du lundi au vendredi 16H05 à 22H30  
25H/ semaine x 54 semaines  
Octobre '90 à Décembre '90  
Janvier '91 à Juin '91  
Juillet congé annuel  
Août '91 à Nov. '91

Coût: 45.00\$/ semestre  
100.00\$ (Participation de l'Étudiante au tiers du coût de la trousse de Coiffure. Valeur 300.00\$)

#### ANGLAIS (Conversation)

N.B.: Budget disponible pour 180 heures pour un groupe de 18 à 20 personnes.

Rythme: 9H/semaine  
Lundi, mercredi, jeudi 19H à 22H30.

Durée: 20 semaines (Excluant la période des Fêtes)

Conditions d'admission: S'inscrire pour 180 heures (Octobre '90 à mars '91)  
Coût 90.00\$

Groupe Homogène (Débutant, intermédiaire ou avancé.)  
N.B. Un test de classification servira de base pour la création des groupes homogènes.  
Le groupe homogène le plus près de 20 personnes sera celui qui sera choisi. Advenant que plusieurs groupes pourraient être constitués, un tirage au sort déterminera le groupe sélectionné.

N.B.: Un vrai cours de Conversation à un rythme de 9H/sem. pour des personnes qui veulent s'engager dans des conditions minimales d'apprentissage d'une langue seconde.

#### ALPHABÉTISATION

Formation de base en Français Mathématiques pratiques de base.  
Savoir lire, écrire et compter, c'est être libre de faire soi-même ce qu'on veut, quand on veut sans être obligé d'attendre après qui que ce soit.  
Ne pas pouvoir lire, ni écrire, ni compter c'est un accident. Et ça se répare...  
N.B. Vous avez lu ce message. Vous n'en avez pas besoin!  
Aidez quelqu'un que vous connaissez qui en a besoin... en lui suggérant amicalement, presque amoureusement que nous pouvons l'aider.

(819) 583-3300

#### ÉDUCATION POPULAIRE

(210 Hrs. de cours disponibles)

Priorités: 1. Relations famille et École 110 Hrs  
2. Croissance personnelle 60 Hrs  
3. Soutien à des bénévoles 30 Hrs  
4. Pré-retraite et Retraite 20 Hrs.

Les demandes de Services en Éducation Populaire seront analysées en fonction de ces priorités.  
Frais d'inscription: 20.00\$ (15H) 30.00\$ (25H) 45.00\$ (30H)